



VILLE D'ARGENTEUIL (95)

Charte urbaine

CHARTRE DES ESPACES URBAINS



W&A WILMOTTE & ASSOCIES ARCHITECTES

SOMMAIRE

- PRÉAMBULE 5
- INTRODUCTION 7
- DIAGNOSTIC & OBJECTIFS 9 à 13
- AVANT-APRÈS 15 à 25
- SOMMAIRE CAHIERS 26

PRÉAMBULE

« Tout a commencé par une rencontre, puis une balade, grâce auxquelles j'ai redécouvert une ville ambitieuse, inspirante, mais au tissu hétérogène, de la structure aux façades, en passant par le mobilier urbain, en surnombre.

Comment alors retrouver une unité ? Et comment révéler puis reconnecter ses richesses existantes, paysagères et patrimoniales ? Ou comment, à partir des axes stratégiques, rassembler les différents quartiers et leurs habitants autour d'une nouvelle centralité et, ainsi, assurer une véritable continuité urbaine, architecturale et paysagère ?

En somme, comment réinventer les espaces publics de la ville pour lui permettre d'exprimer pleinement son identité, son caractère et son formidable potentiel ?

C'est pour répondre à ces enjeux que nous avons imaginé et développé une nouvelle charte des espaces urbains.

L'objectif ? Définir un nouveau cadre de référence généreux et inclusif qui améliore durablement la qualité de vie, ensemble.

Cela passe, par exemple, par l'élaboration d'une trame « verte », la valorisation des modes de transport doux, ou encore un meilleur dialogue entre le bâti et les espaces publics.

Et ainsi, nul doute que cette nouvelle grammaire urbaine contribuera à renforcer la dynamique de développement engagée par la ville et son rayonnement sur la Métropole. »

Jean-Michel Wilmotte

Une charte des espaces urbains pour un développement urbain qualitatif et maîtrisé d'Argenteuil

L'élaboration d'une charte des espaces urbains s'est imposée à la ville d'Argenteuil par l'histoire de son développement qui a engendré un tissu urbain décousu apportant un sentiment de désordre, un manque d'unité et d'harmonie, voire de reconnaissance des lieux. Argenteuil dispose pourtant d'une identité forte avec des limites territoriales repérables - la Seine, le coteau, les buttes du Parisis et la Plaine d'Argenteuil – qui offrent aujourd'hui des opportunités de respiration dans l'espace métropolitain et autant de supports pour concevoir des espaces urbains plus qualitatifs.

L'élaboration d'un document stratégique de recomposition des espaces urbains se justifie aussi par les fortes transformations que la ville connaît depuis plusieurs années, la présence d'opérateurs économiques (logements et activités) susceptibles d'initier des projets immobiliers, la conduite d'opérations d'urbanisme ambitieuse et la recherche d'une structuration des espaces publics de la ville. Argenteuil porte actuellement des projets urbains de redynamisation visant à améliorer le cadre de vie des habitants et des entreprises, à renouer les liens avec son histoire et à affirmer sa position de pôle urbain majeur au sien de la Métropole du Grand Paris.

A la recherche d'un développement qualitatif et maîtrisé, la Ville d'Argenteuil a souhaité élaborer une Charte des espaces urbains qui doit s'entendre comme un outil de référence permettant l'établissement de règles de composition simples et adaptées. Document pré-opérationnel, elle ne se substitue, en aucune façon, aux différents textes normatifs ou réglementaires en vigueur relatifs à l'aménagement, à la voirie, à l'accessibilité de l'espace public et à la sécurité des personnes. A destination des services de la ville, des aménageurs et des porteurs de projet, la Charte vise à l'échelle du territoire communal:

- le développement d'une culture commune à l'ensemble des intervenants sur l'espace urbain argenteuillais,
- la formalisation des grands principes d'aménagement et d'un vocabulaire urbain commun,
- l'adoption d'une gamme restreinte de matériaux et de mobiliers en recherchant la simplicité, la lisibilité, la facilité de maintenance et en tenant compte de la réalité de la gestion de la ville,

- la cohérence entre le travail architectural sur le bâti (le vertical) et les aménagements au sol (l'horizontal),
- l'affirmation et la valorisation d'une identité argenteuillaise,
- la garantie d'une pérennité et d'une cohérence des aménagements.

Ce document est aussi un support de communication et de pédagogie en direction des habitants et des usagers pour expliquer la construction de l'espace et raconter le développement urbain d'Argenteuil.

La Charte est issue d'une réflexion associant les élus, les services, le groupement dirigé par l'Agence Wilmotte qui accompagne la ville dans cette démarche, mais aussi les habitants. Parallèlement aux comités techniques et aux comités de pilotages, la ville a en effet souhaité que les Argenteuillais et les associations soient consultés pour que l'outil intègre la notion d'usage et apporte des réponses opérationnelles aux attentes et aux besoins des usagers en matière d'aménagement des espaces urbains.

Le présent document a été élaboré à partir d'un diagnostic urbain mené à l'échelle du territoire communal qui a permis de définir des objectifs. Les aménagements d'espaces urbains doivent répondre à trois grandes orientations :

Orientation 1 – Développer une trame végétale, des coteaux à la Seine, pour renforcer la présence de la nature en ville

Orientation 2 – Proposer des espaces à vivre, à partager et accessibles, en offrant une plus grande place aux mobilités actives

Orientation 3 – Organiser le rapport entre l'espace bâti et l'espace public pour permettre une cohabitation harmonieuse des différentes fonctions urbaines

DIAGNOSTIC & OBJECTIFS

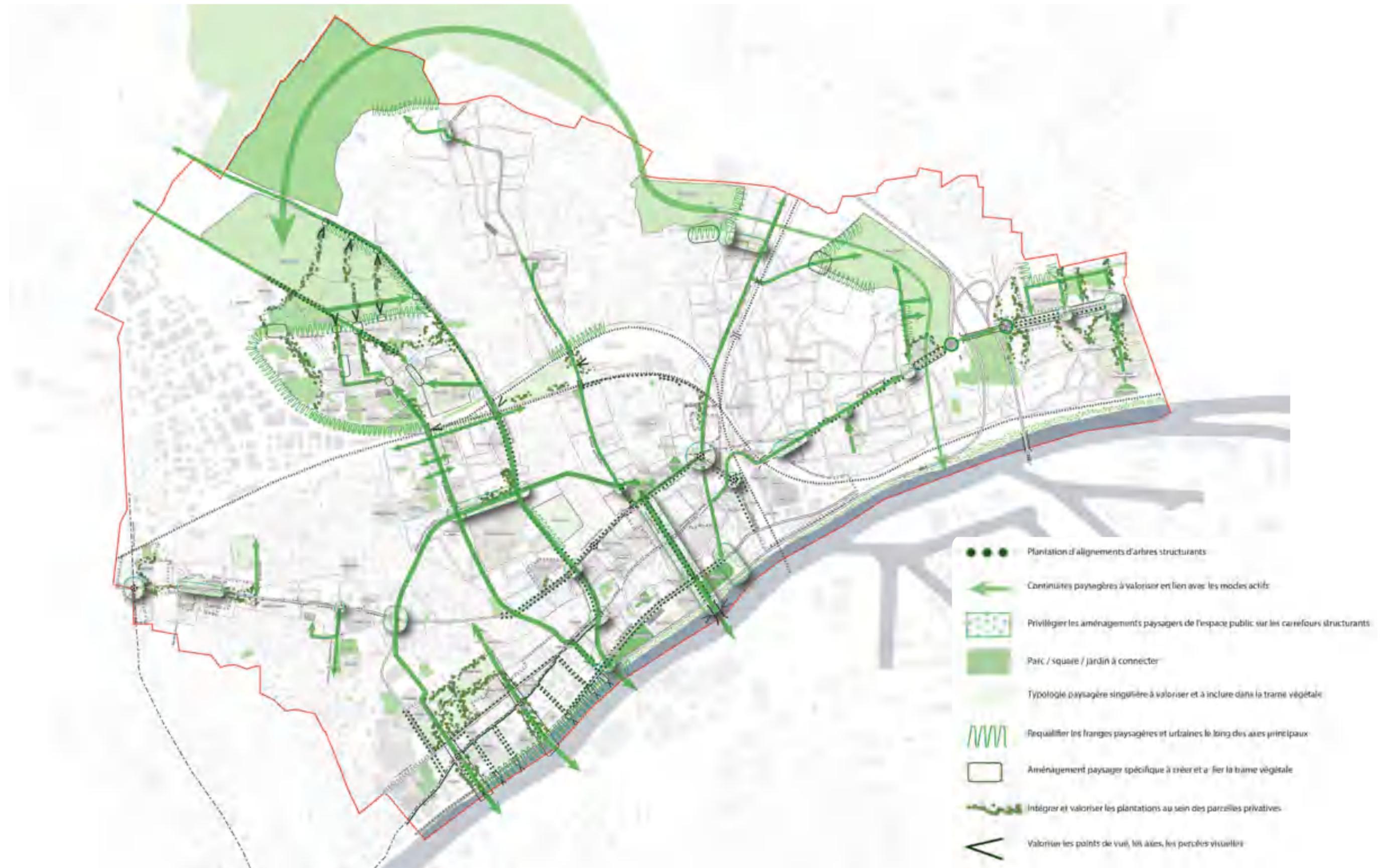
Objectif 1 - La trame végétale

Objectif 2 - Parcours & usages

Objectif 3 - Les seuils urbains

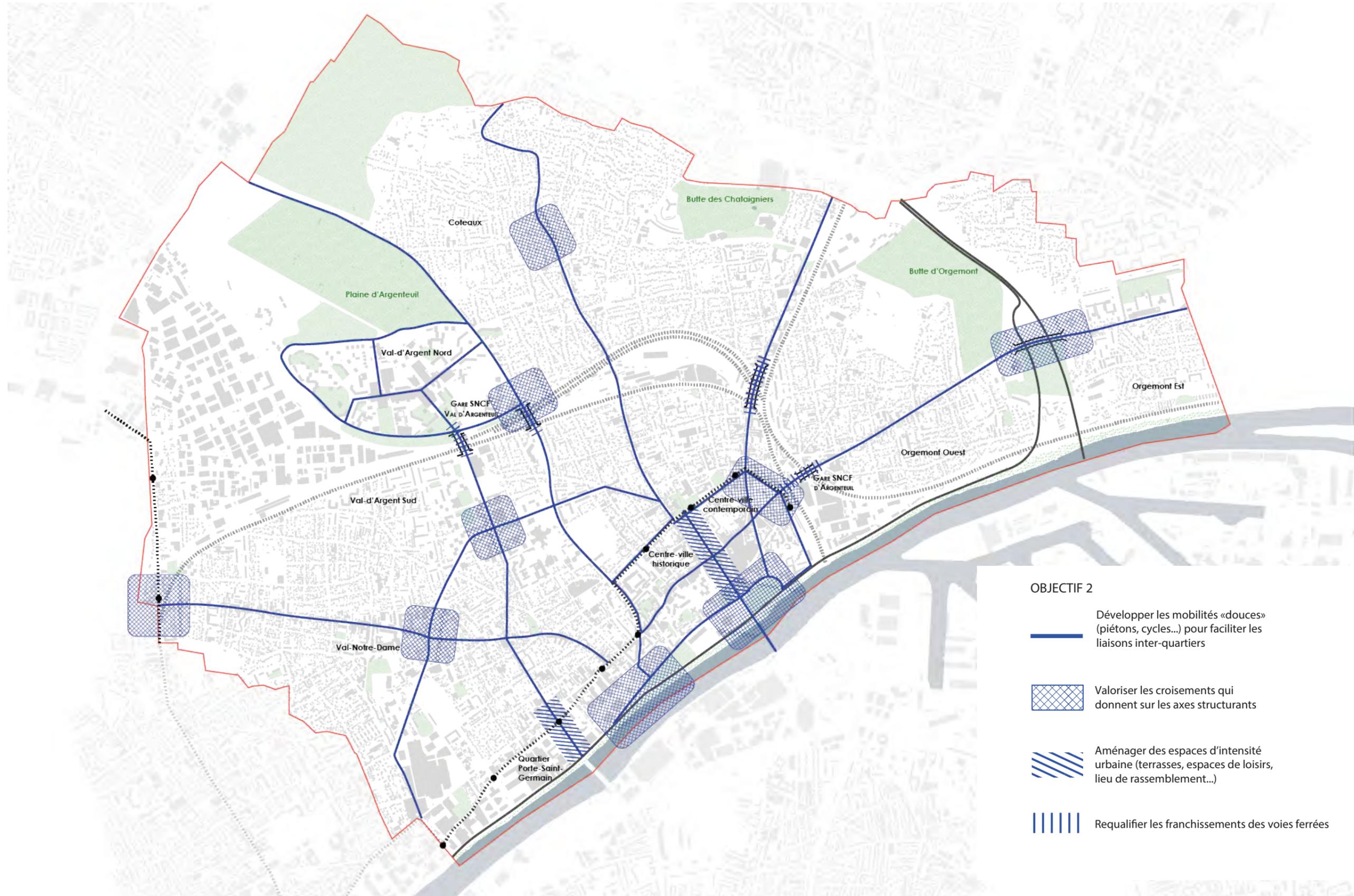
OBJECTIF 1 - LA TRAME VÉGÉTALE

Développer une trame végétale, des coteaux à la Seine pour renforcer la présence de la nature



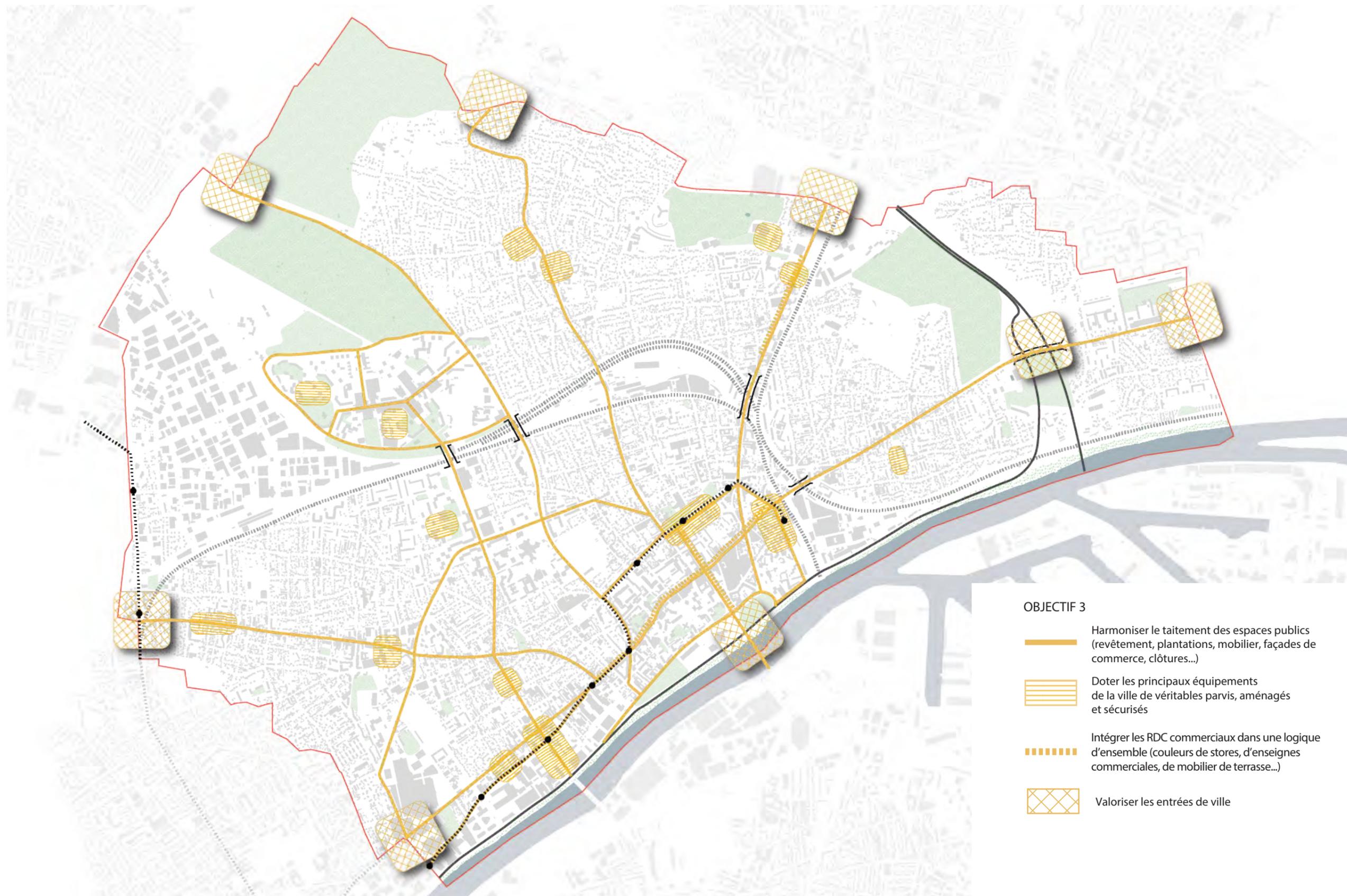
OBJECTIF 2 - PARCOURS & USAGES

Proposer des espaces publics à vivre et accessibles en offrant une plus grande place aux mobilités



OBJECTIF 3 - LES SEUILS URBAINS

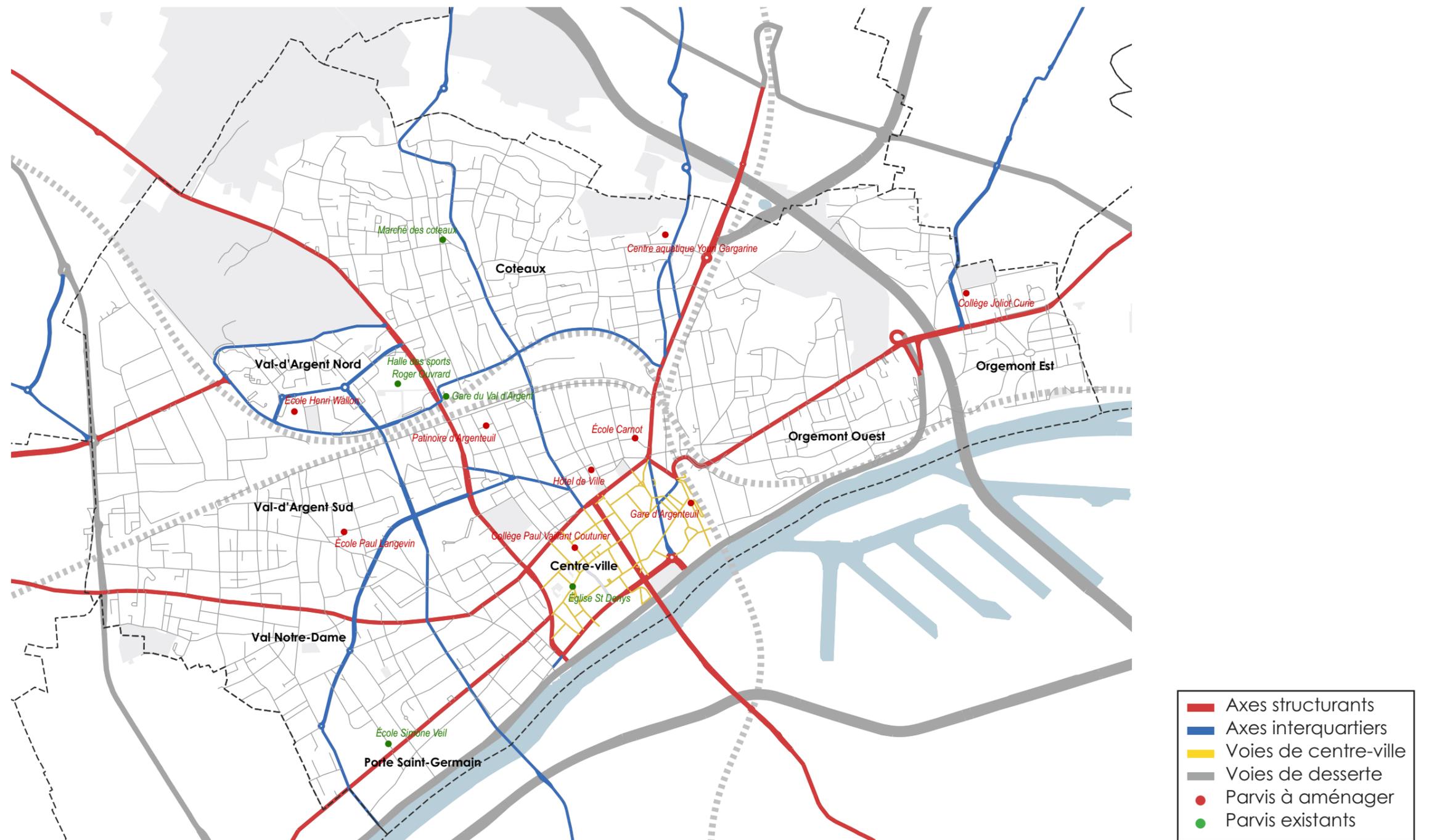
Organiser le rapport entre l'espace bâti et l'espace public pour permettre une cohabitation harmonieuse des différentes fonctions urbaines



FONCTIONNEMENT DE LA CHARTE DES ESPACES URBAINS

Le territoire de la commune d'Argenteuil se compose d'un réseau de voirie complexe dont les usages et les fonctionnalités sont très diverses. De ce fait, les principes de composition préconisés dans la Charte des espaces urbains ont été adaptés et déclinés aux cinq typologies de voirie constituant le système viaire de la ville : les axes structurants, les axes interquartiers, les voies de centre ville, les voies de desserte, les parvis et les places.

Chacune de ces voies nécessite un arbitrage programmatique effectué en considérant le caractère du contexte urbain, les besoins locaux et les données dimensionnelles incompressibles pour assurer le confort et la sécurité des usagers. C'est pourquoi, la Charte des espaces urbains a été divisée en cinq cahiers correspondant aux cinq typologies de voies identifiées. Ils peuvent être utilisés indépendamment les uns des autres selon l'appartenance de l'espace concerné par une restructuration ou un aménagement à telle ou telle catégorie dans la trame viaire argenteuillaise.



EXEMPLES DE MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE

Les images suivantes permettent de rendre visible les principes de composition inscrits dans la Charte des espaces urbains et surtout de révéler le véritable potentiel de transformation et d'amélioration de la qualité des espaces urbains d'Argenteuil. Elles ne correspondent pas à une préfiguration d'un programme de travaux à venir. Elles doivent être regardées comme des exemples de mise en scène de l'application de la Charte et non comme des projets en soit. Il s'agit plutôt d'expliquer ce vers quoi tendre et pointer les leviers pour y parvenir sans pour autant prédéfinir la réponse. Chaque projet est unique et doit se penser en fonction des singularités du lieu, des usagers de la commande, du programme et des contraintes diverses.

AXE STRUCTURANT

État existant



Diagnostic :

- Aucune présence de végétal
- Trottoirs trop étroits
- Implantation anarchique du mobilier urbain
- Peu de place accordée aux piétons
Insécurité des traversées piétonnes
- Trop de place accordée aux voitures
Pas de prise en compte des mobilités actives

AXE STRUCTURANT

Exemple d'application de la charte



- Intégration de la frange végétale
- Traitement du carrefour végétalisé

- Élargissement du trottoir

- Création d'une bande de service pour intégrer le mobilier, les stationnements, la végétation...

- Sécurisation des traversées piétonnes
- Création d'un plateau de ralentissement

- Prise en compte des mobilités actives

AXE INTERQUARTIER

État existant

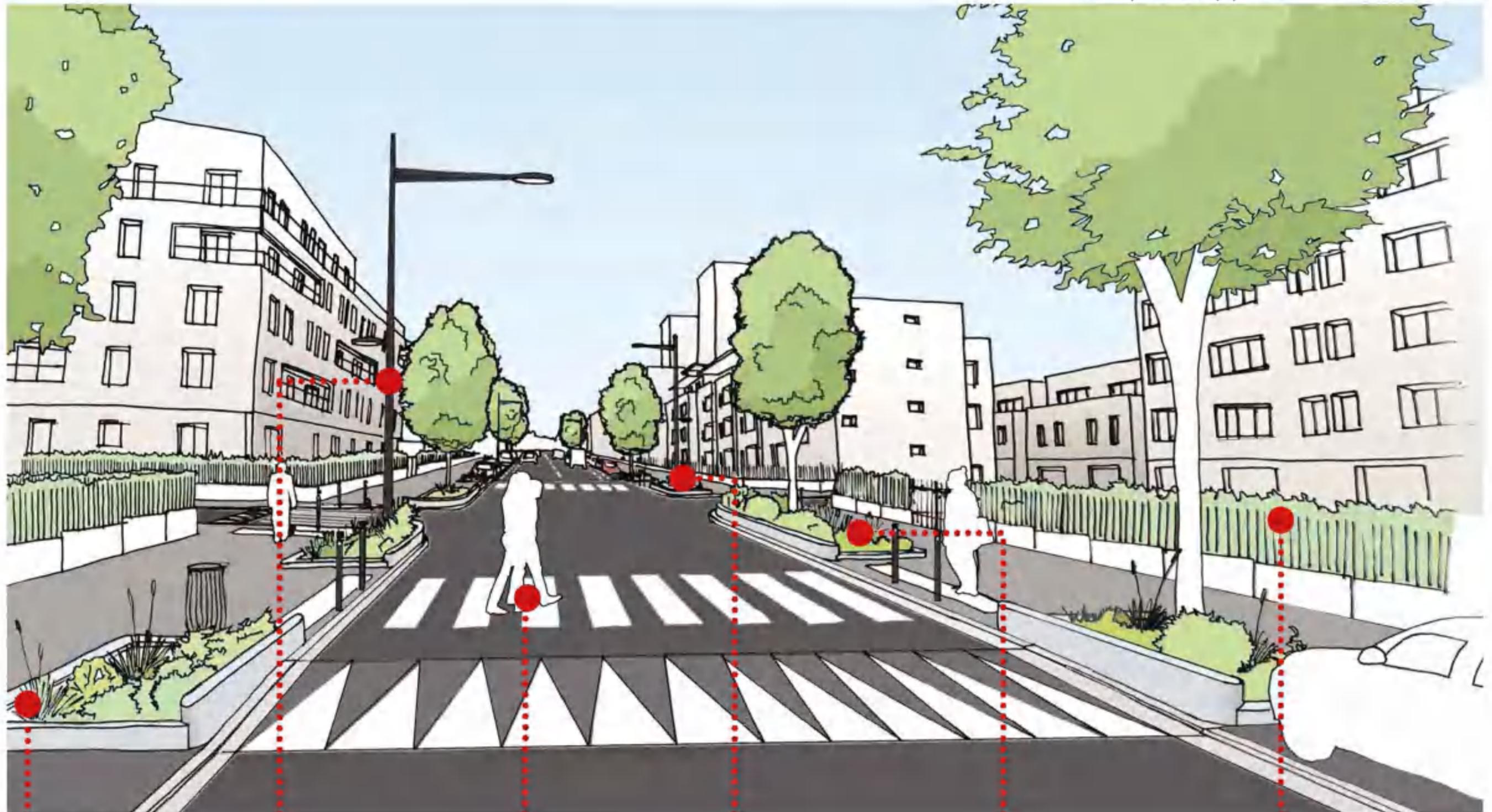


Diagnostic :

- Effet routier défavorable à la pacification de l'espace public
- Surabondance de mobilier urbain
- Manque de cohérence des traversées piétonnes
- Rupture de la continuité végétale
Traitement inapproprié des pieds d'arbres
- Trop de place accordée à la voiture

AXE INTERQUARTIER

Exemple d'application de la charte



••••• Végétation basse entre les passages piéton et les stationnements pour les éloigner de 5m

••••• Mutualisation des différents types d'éclairage sur un même support (voirie / piéton)

••••• Traversée piétonne sécurisée sur plateau

••••• Implantation d'une bande de service et réintégration de plantation pour garantir une continuité végétale

••••• Utilisation du végétal comme élément de sécurisation

••••• La végétation privée profite à l'espace public

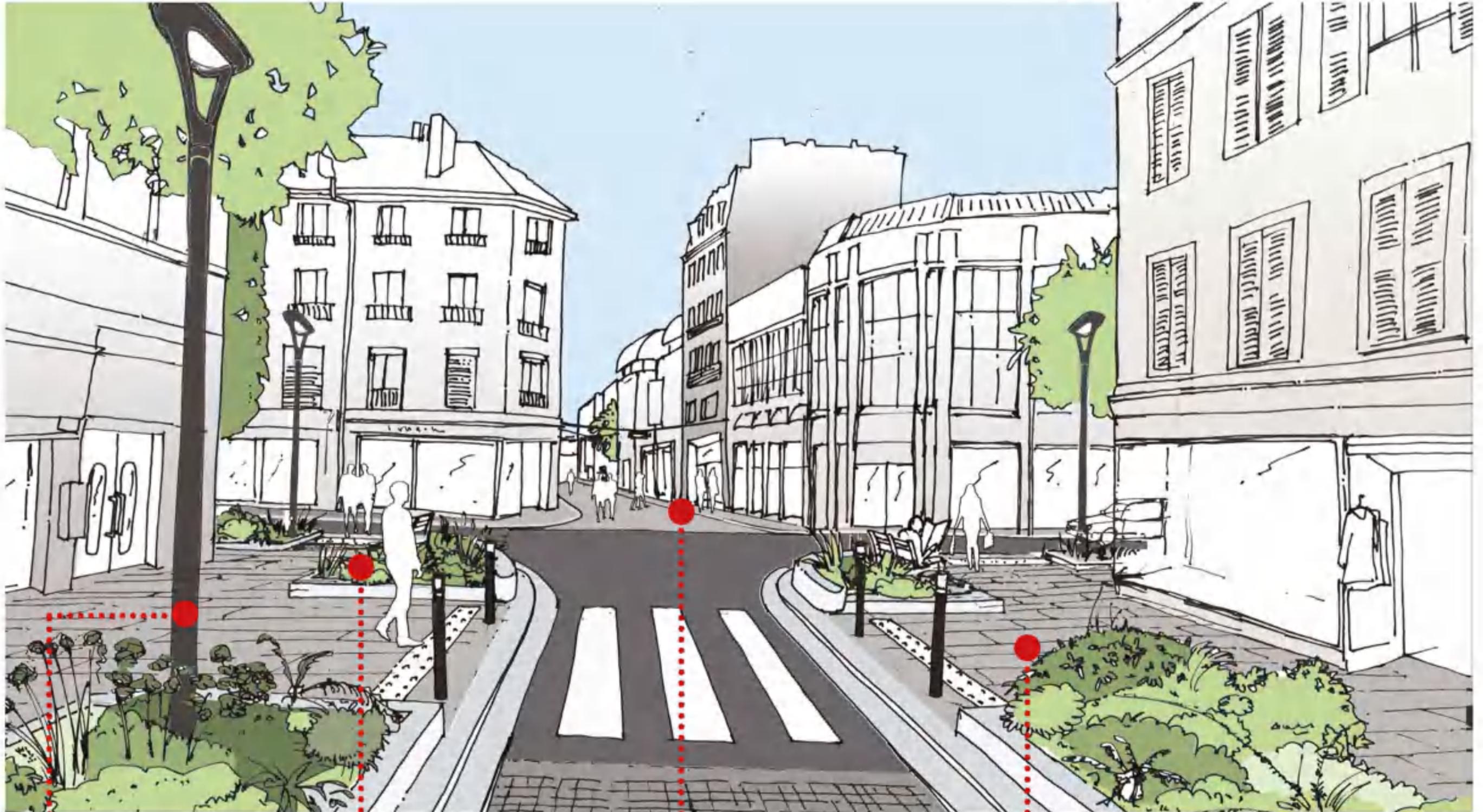
AXE DE CENTRE VILLE

État existant



Diagnostic :

- Incohérence de styles de mobilier pour un centre-ville commerçant
- Éviter les plantations en pot
- Absence de mobilier de rencontre
- Effet de carrefour de voiries trop prégnant
- Espace public encombré par trop de mobiliers au détriment du piéton



Harmonisation du mobilier

Utilisation du végétal comme
élément structurant de l'espace
public

Piétonnisation d'une partie de la voie
Utilisation d'un mobilier cohérent
avec éclairage sur caténaire pour
dégager les espaces piétons

Revalorisation du centre-ville par
un traitement du revêtement de sol
en modulaire qualitatif

AXE DE DESSERTE

État existant



Diagnostic :

- Réseaux aériens trop présents et non enterrés
- Traitement de la voirie inapproprié à un usage résidentiel
- Éclairage trop routier
- Entrées charretières hétérogènes
Absence d'homogénéité des clôtures

AXE DE DESSERTE

Exemple d'application de la charte



• Bande de seuil en pavés
• sur réseaux enterrés

• Pacification de la voie pour
• une meilleure cohabitation

• Mise en cohérence du mobilier
• urbain à l'échelle de la voirie
• Éclairage plus bas, photométrie
• adaptée au gabarit de la voie

• Bordure caniveau pour séparer le
• trottoir de la chaussée et délimiter
• les usages

PARVIS / PLACE

État existant



Diagnostic :

- Mobilier d'éclairage trop routier
- Trop de place donnée à la voiture
- Rupture de l'effet isolement du square par la chaussée
- Pas de traitement des pieds d'arbres
- Trottoirs trop étroits pour des abords d'établissements scolaires
Améliorer l'accès sécurisé à l'école



Traitement plus convivial de l'éclairage

Végétation basse anti-stationnement

Intégration du square dans le parvis de l'école

Traitement des pieds d'arbres en massifs plantés

Sécurisation et pacification du parvis de l'équipement

Limitation des accès et des stationnements voitures

SOMMAIRE CAHIERS

- CAHIER 1 - INTRODUCTION
- CAHIER 2 - LES AXES STRUCTURANTS
- CAHIER 3 - LES AXES INTERQUARTIER
- CAHIER 4 - LES VOIES DE CENTRE-VILLE
- CAHIER 5 - LES VOIES DE DESSERTE LOCALE
- CAHIER 6 - PARVIS & PLACE



VILLE D'ARGENTEUIL (95)

Charte urbaine

CHARTRE DES ESPACES URBAINS



W&A WILMOTTE & ASSOCIES ARCHITECTES

PARVIS & PLACE

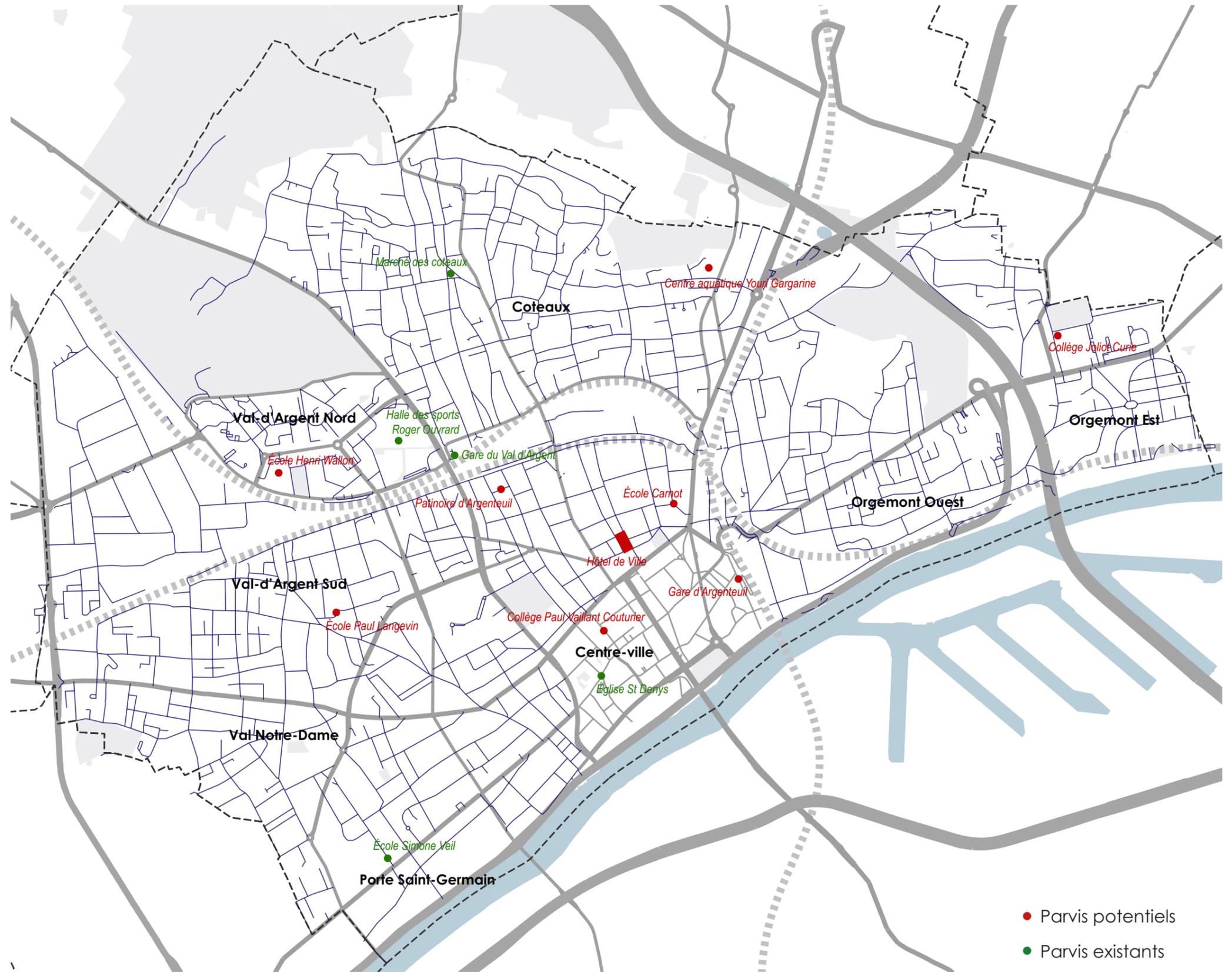
1. GABARITS	4
2. AMÉNAGEMENTS CYCLABLES	5
3. PLATEAUX ET TRAVERSÉES PIÉTONNES	6 et 7
4. MOBILIERS	8 à 12
5. ABORDS D'ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES	13
6. MATÉRIAUX	14
7. PLANTATIONS	15 à 22

PARVIS & PLACES

La ville d'Argenteuil compte très peu de place et d'espace de rencontre. Pourtant, beaucoup d'équipements publics possèdent un fort potentiel d'aménagement de parvis ou de places.

En effet, il existe un véritable besoin de créer de tels espaces et de favoriser des zones de confort et d'échanges.

De plus, la création de parvis permet de sécuriser les accès aux équipements, notamment aux établissements scolaires.

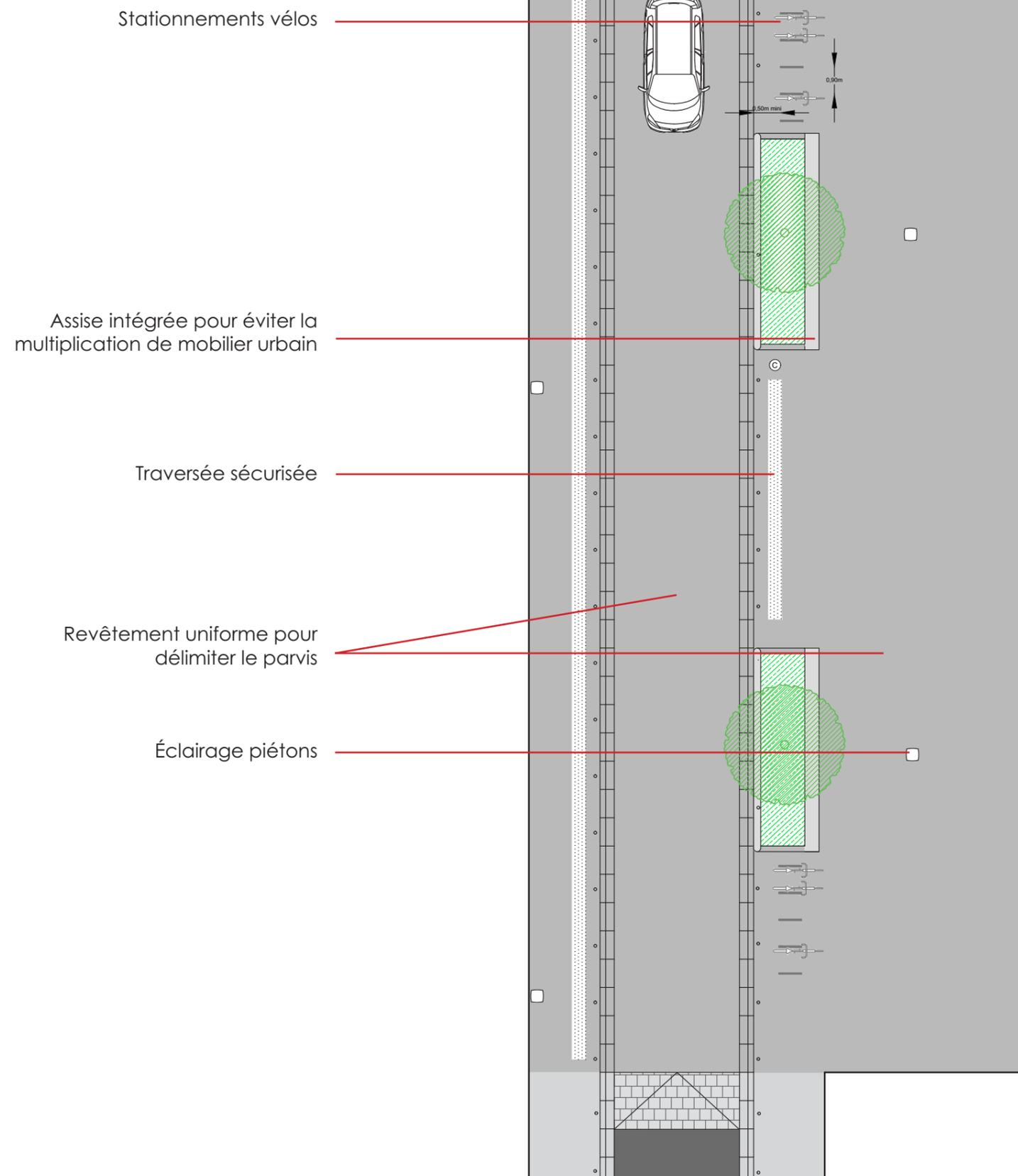
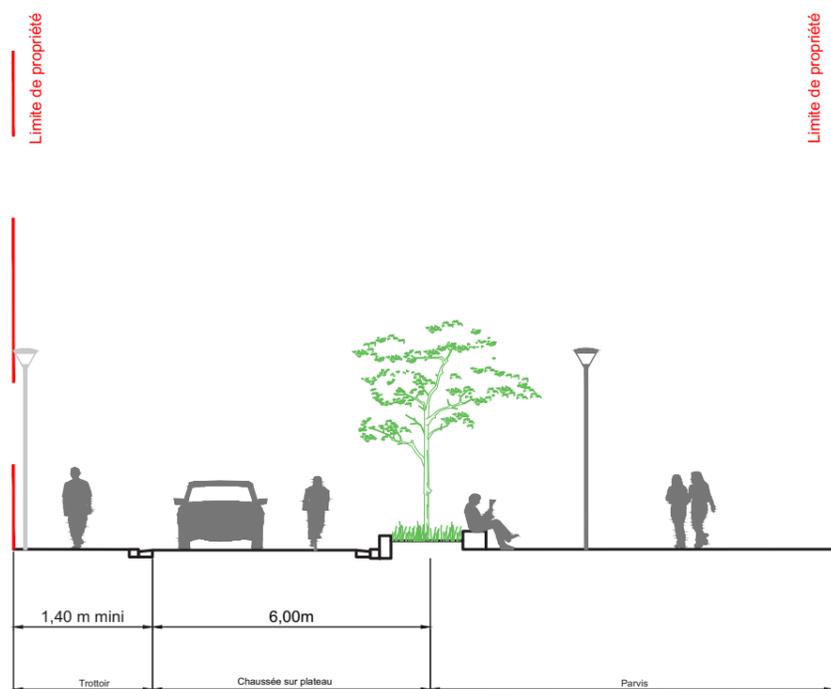


1. GABARIT

VALORISER LES ESPACES DE RENCONTRE

Les parvis et places sont traités de manière qualitative en favorisant la présence d'arbres de type cépées et d'assises pour inviter au repos et à la pause urbaine. Il s'agit à la fois d'un espace de circulation, de rencontre et de confort.

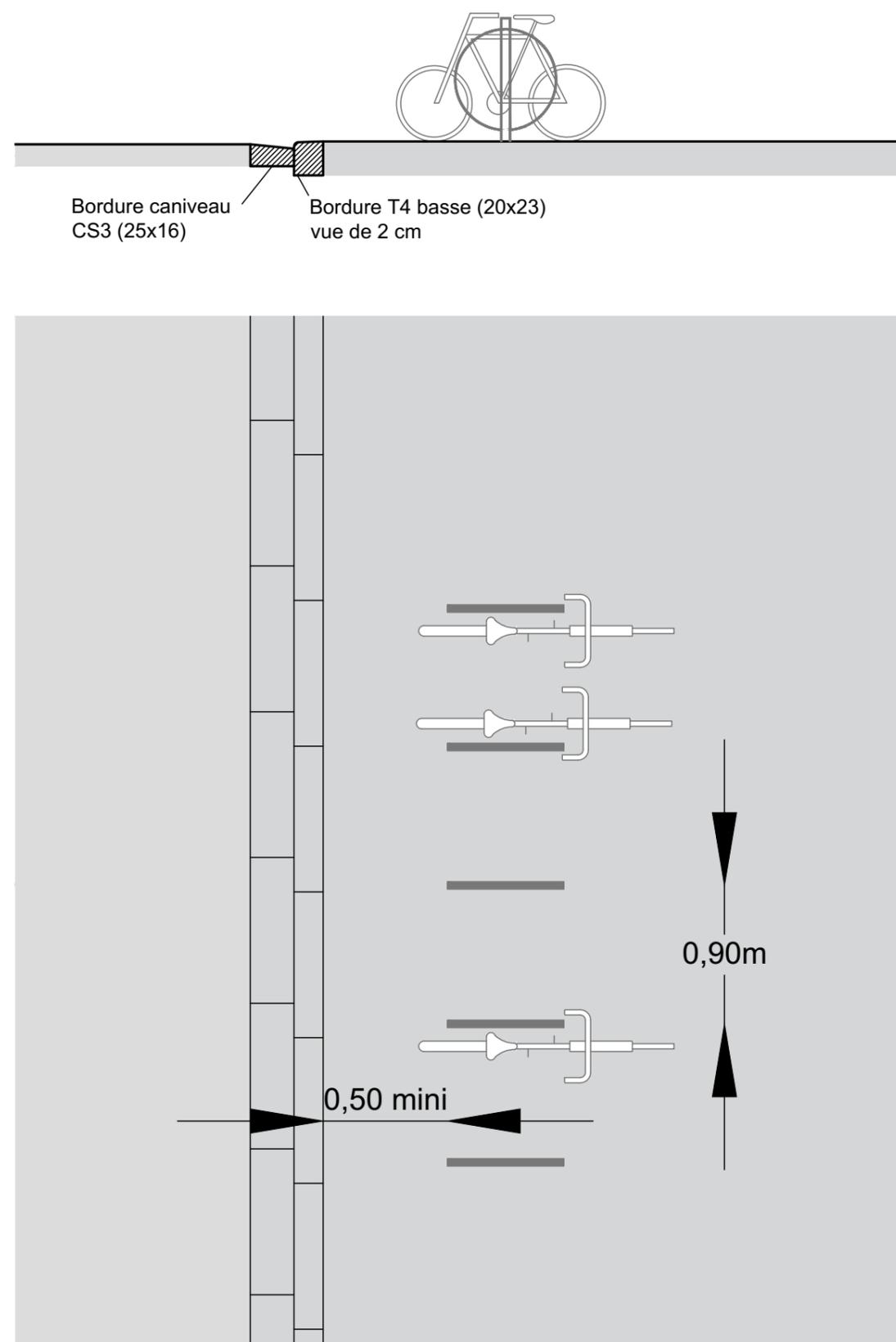
L'espace piéton est optimisé en proposant un trottoir plus large et en renforçant la présence du végétal.



2. AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Dans l'optique de favoriser les mobilités dites douces, il apparaît nécessaire de développer un véritable réseau cyclable à l'échelle de la ville. Plusieurs cas de figure peuvent être appliqués en fonction du gabarit.

DIMENSIONS



STATIONNEMENTS VÉLOS



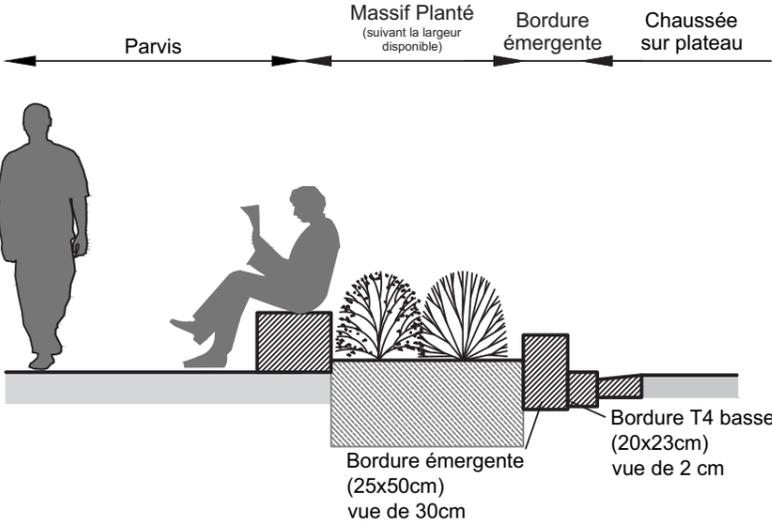
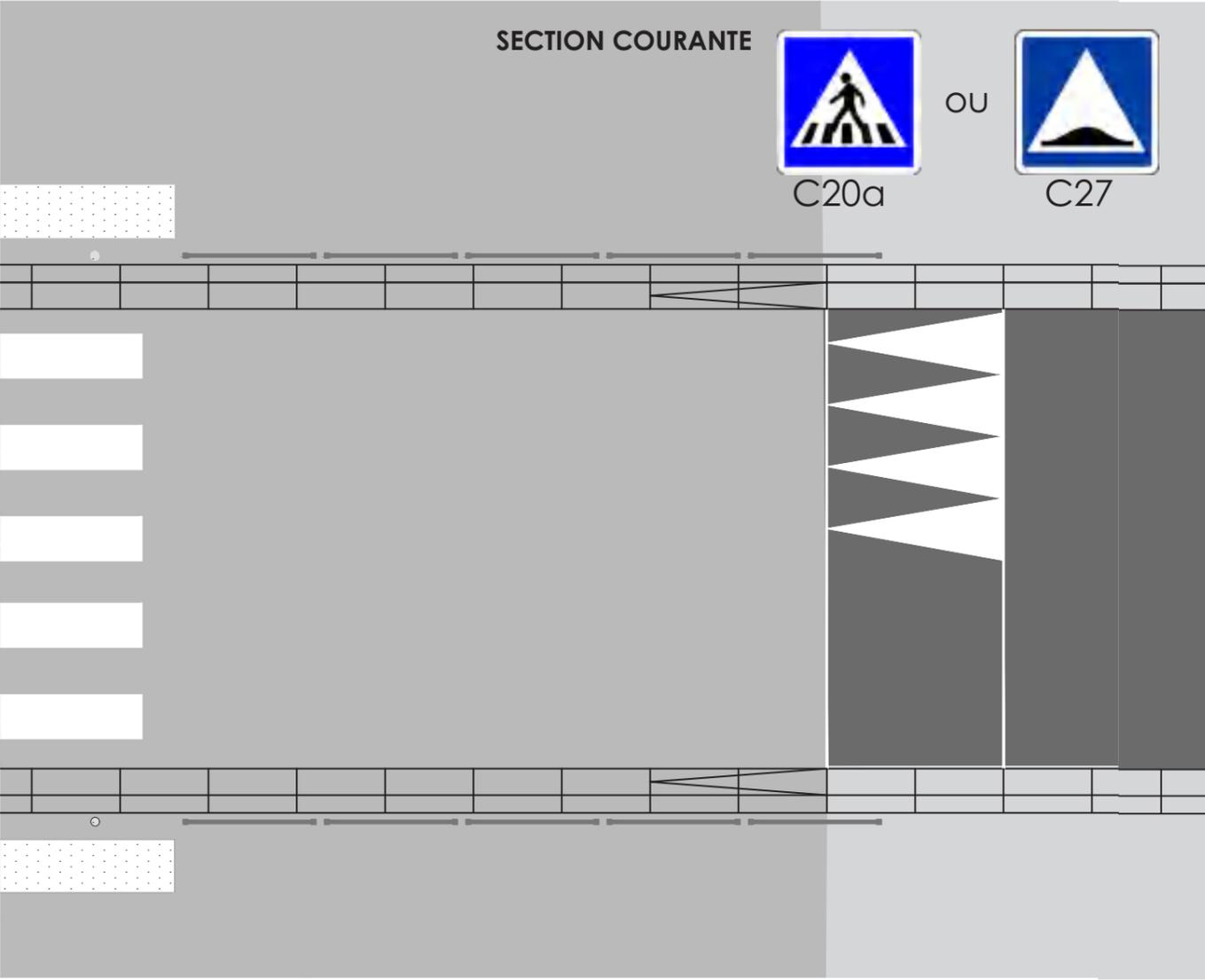
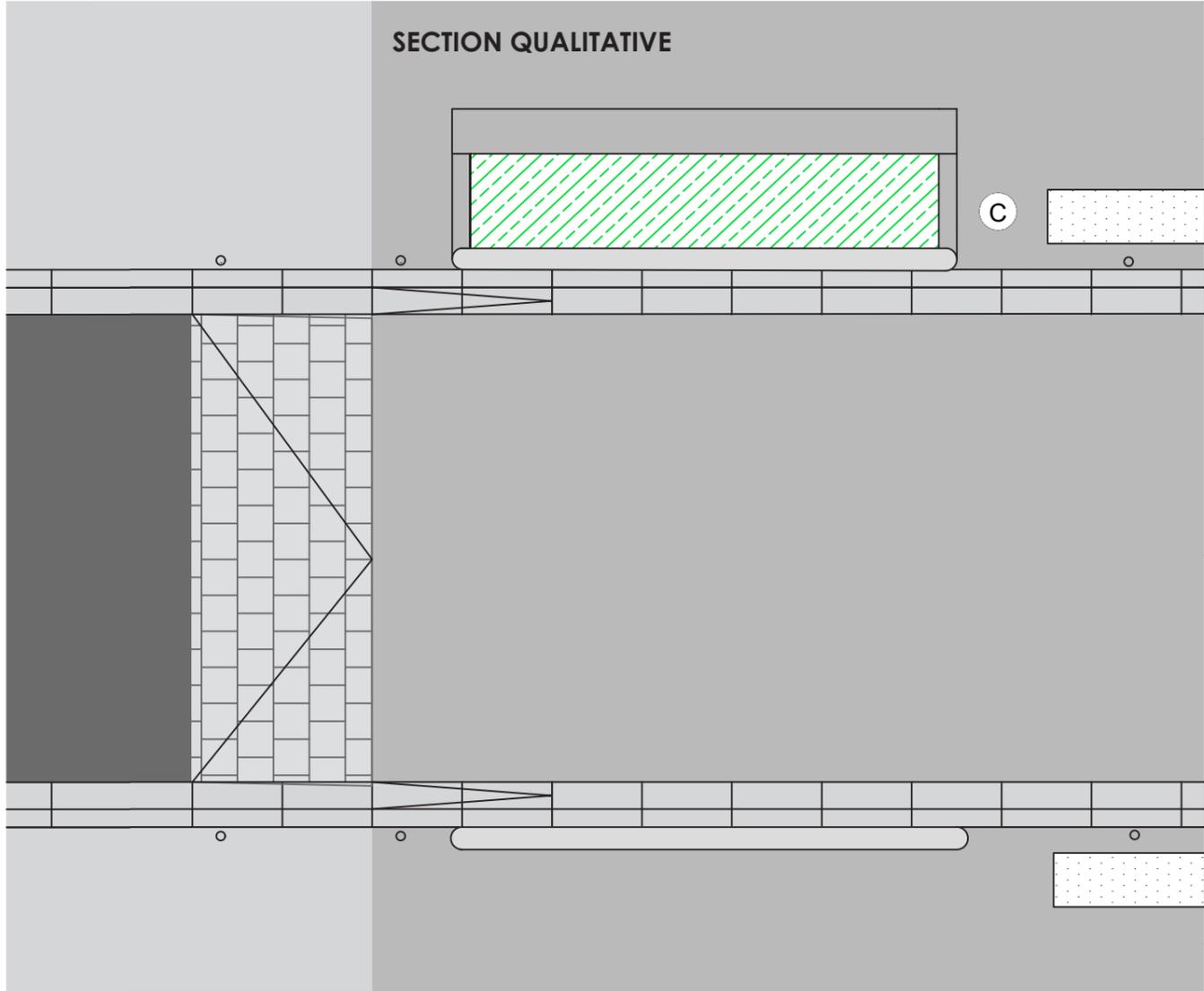
Hess - Ceres
H : 900 mm
Akzo Noir 200 Sablé

Les arceaux pour vélos sont placés aux abords des équipements publics, administrations, commerces, dans des lieux passants et bien éclairés afin de limiter la possibilité de vol. Pour assurer leur visibilité, un minimum de trois arceaux est nécessaire. Le nombre sera adapté en fonction des besoins en stationnements.

Ils sont disposés perpendiculaires à la chaussée, espacés de 1m pour éviter une utilisation abusive par des deux roues motorisés.

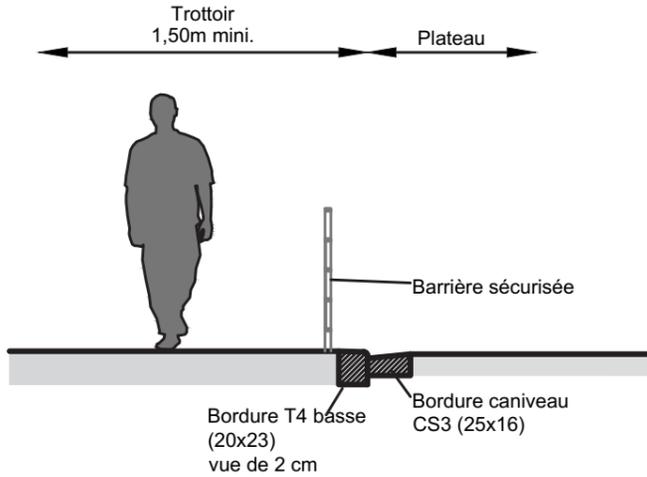
3. PLATEAUX ET TRAVERSÉES PIÉTONNES

PLATEAU SURÉLEVÉ

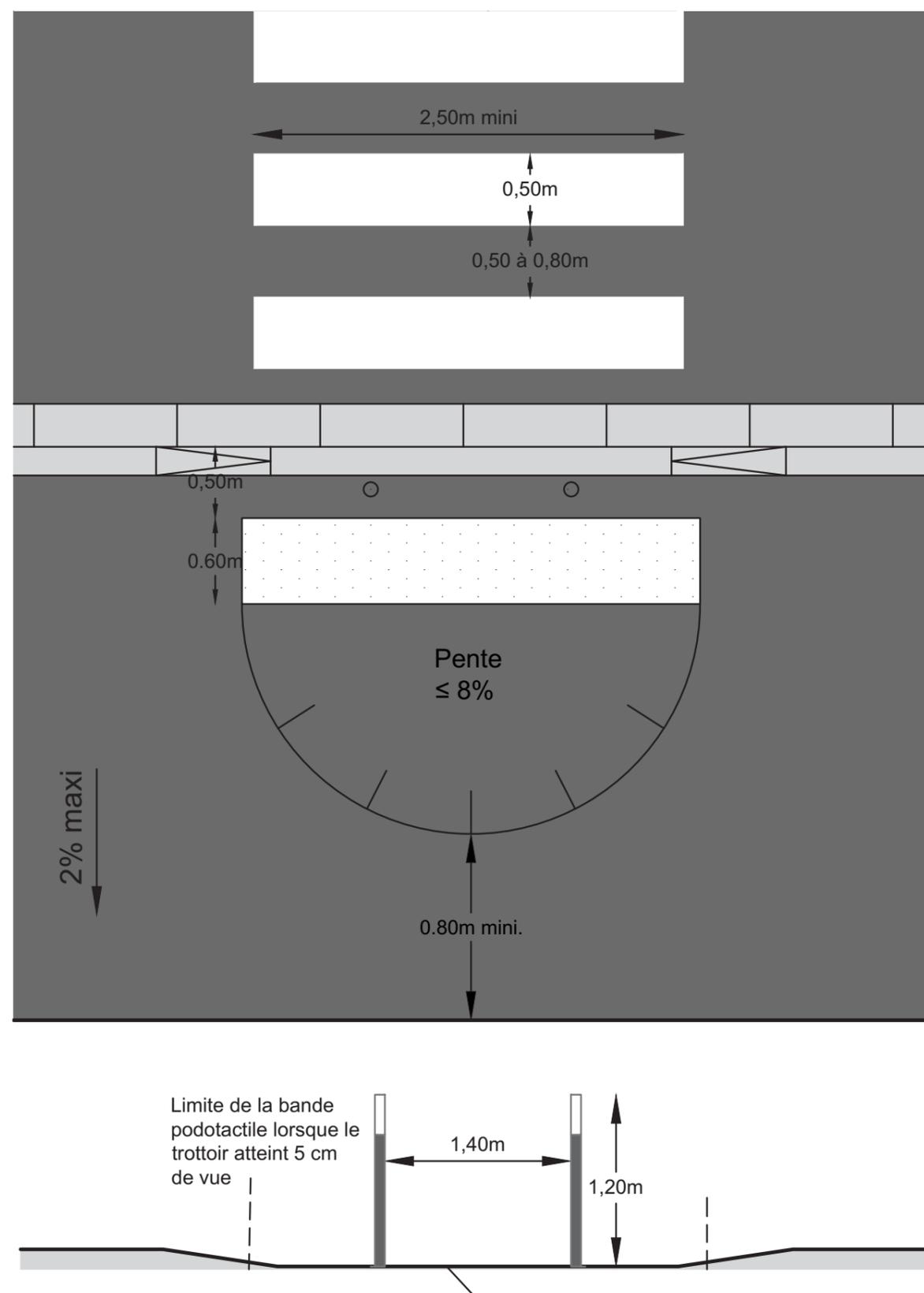


Sur les places et les parvis, les traversées piétonnes sont accompagnées d'un plateau surélevé pour prévenir et ralentir les véhicules.

La protection des piétons est assurée par des bordures émergentes en section qualitative et des barrières en section courante qui jouent aussi le rôle d'entraves au stationnement. Comme sur les carrefours, des massifs arbustifs peuvent être plantés lorsque la largeur le permet.



GABARIT



GÉNÉRALITÉS

Les traversées piétonnes doivent respecter différentes règles afin de garantir la sécurité des usagers. Ces règles concernent la signalisation, le marquage au sol mais aussi les bandes d'éveil et de vigilance (BEV) ainsi que le mobilier urbain.

BANDE D'ÉVEIL ET DE VIGILANCE (BEV)

- Les BEV sont posées au droit de toute partie de bordure de trottoir dont la hauteur est **inférieure à 50mm** (le marquage du passage piéton ne doit pas être moins large que la BEV).
- Elle est **éloignée de 500mm du fil d'eau**, et mesure **587,5mm de large**.

Section courante : bande en résine thermocollante



Section qualitative : dalle podotactile scellée



PASSAGE PIÉTON

- Réalisé en résine thermocollante blanche, ils ont une **longueur minimale de 2,50m**, une **largeur de 0,50m** et une **interdistance comprise entre 0,50m et 0,80m**
- Il est signalé par **deux potelets PMR respectant une entraxe de 1,40m**, et par un **panneau de position C20a**



4. MOBILIERS

Afin d'harmoniser le traitement des espaces publics à l'échelle de la ville, il est important de conserver un nombre de références et de couleurs réduits afin d'éviter l'effet collage. Seul le Val-d'Argent fait exception car il dispose déjà d'une gamme de mobilier cohérente.

La création de nouveaux espaces de rencontre et de convivialité a fait émerger l'idée de développer un mobilier de confort.

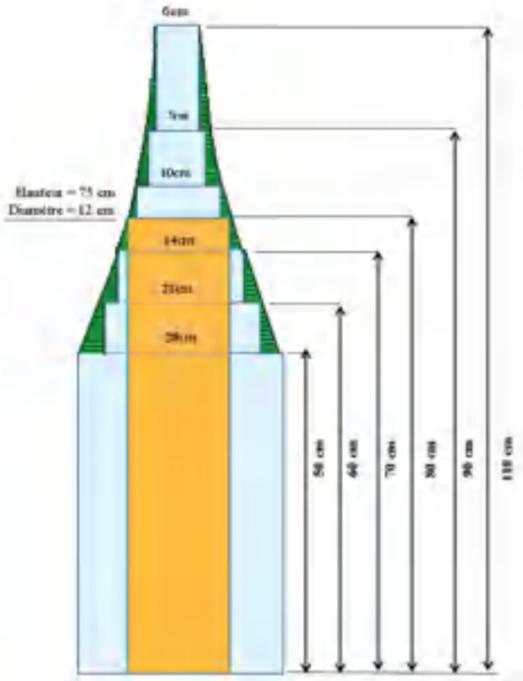
GÉNÉRALITÉS

Le mobilier urbain est composé de différents éléments qui facilitent l'usage du domaine public, qui l'animent et qui participent à l'identité de la ville. Certains sont de nature réglementaire (panneau d'epolice ou de signalisation), d'autre de nature fonctionnelle (plaque de rue, poubelles...). Les éléments règlementaires et de sécurité ont priorité absolue sur le mobilier d'agrément.

Il doit répondre à différentes caractéristiques, rassemblées dans l'arrêté du 18 septembre 2012 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics (voir abaque ci-contre).

ABAQUE DE DÉTECTION DES OBSTACLES

Exemple de lecture de l'abaque : un objet de 75 cm de haut doit avoir une largeur supérieur ou égale à 12cm



STATIONNEMENTS VÉLOS

Les arceaux pour vélos sont placés aux abords des équipements publics, administrations, commerces, dans des lieux passants et bien éclairés afin de limiter la possibilité de vol. Pour assurer leur visibilité, un minimum de trois arceaux est nécessaire. Le nombre sera adapté en fonction des besoins en stationnements.

Ils sont disposés perpendiculaires à la chaussée, espacés de 1m pour éviter une utilisation abusive par des deux roues motorisés.

P
R
O
P
O
S
I
T
I
O
N



Hess - Ceres
H : 900 mm
Akzo Noir 200 Sablé
RAL 7005 pour le Val-d'Argent

S
E
L
E
C
T
I
O
N
N
É



SERI - Robiga
Akzo Noir 200 Sablé
RAL 7005 pour le Val-d'Argent

BANCS

Les bancs sont installés dans les lieux de fort passage, commerciaux ou à proximité des lieux de détente (parcs, squares...). Le trottoir doit avoir une largeur suffisante pour assurer un passage de 2,00m.

P
R
O
P
O
S
I
T
I
O
N



Banc Argenteuil
Akzo Noir 200 Sablé
RAL 7005 pour le Val-d'Argent

S
E
L
E
C
T
I
O
N
N
É



BancConceptUrbain
Akzo Noir 200 Sablé
RAL 7005 pour le Val-d'Argent

CORBEILLES

Les corbeilles sont placées aux carrefours, points singuliers et régulièrement réparties. Elles ne doivent pas être des obstacles pour les piétons. Leur installation sur un trottoir de largeur inférieure à 1,50m est à proscrire.

P
R
O
P
O
S
I
T
I
O
N



Corbeille Argenteuil
Akzo Noir 200 Sablé
RAL 7005 pour le Val-d'Argent

S
E
L
E
C
T
I
O
N
N
É

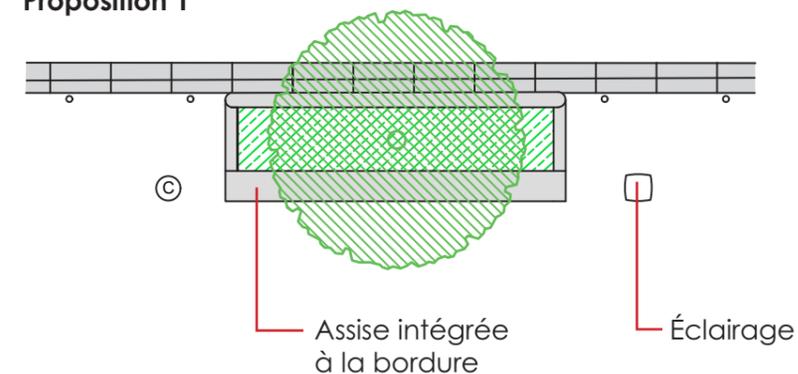


Corbeille Bagatelle
Akzo Noir 200 Sablé
RAL 7005 pour le Val-d'Argent

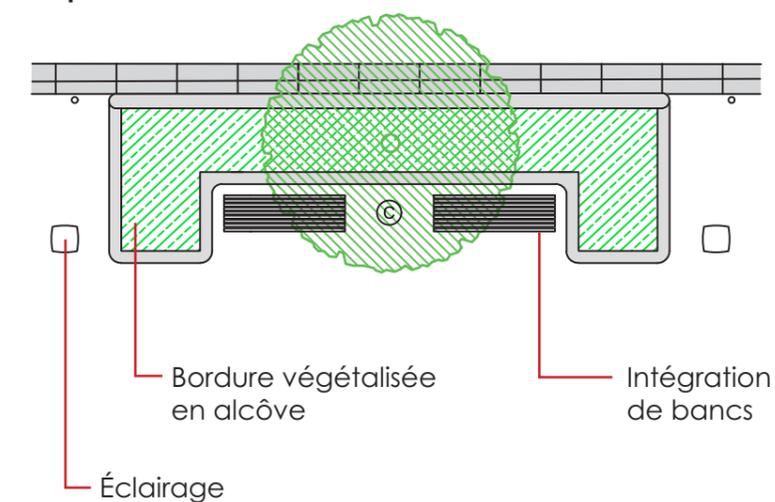
PROPOSITION D'IMPLANTATION DU MOBILIER

Afin d'éviter la multiplication de mobiliers, il est recommandé, lorsque cela est possible, d'intégrer des assises aux bordures végétalisées et d'implanter des corbeilles et des éclairages à proximité.

Proposition 1



Proposition 2



POTELETS

La pose de potelets se fait à une distance minimale de 40cm du fil d'eau. Cependant l'implantation peut être décalée pour ne pas trop encombrer l'espace, en intégrant les autres éléments présents pouvant remplir leur fonction tel que candélabres, panneaux de police, arbres, signalisation tricolore...



Standard

Acropose - Té 1
1 gorge Ø 88,9 mm
Akzo Noir 200 Sablé



Val d'Argent

UNIVERS&CITE
Alliage - Ø 76 mm
RAL 7005

BARRIÈRES

La pose de barrières se fait à une distance minimale de 40cm du fil d'eau (possibilité de décaler suivant la configuration des lieux). Lors d'une implantation de barrières uniquement, celles-ci sont jointives. L'installation de barrière sur un trottoir de largeur inférieure à 1,50m est à éviter.



Standard

Acropose - Norm
L : 1000 ou 1500mm
H : 1000 mm
Akzo Noir 200 Sablé



Val d'Argent

UNIVERS&CITE
Alliage
L : 1000 ou 1500mm
H : 900mm
RAL 7005

ÉCLAIRAGE

Piétons

L'implantation du mobilier d'éclairage sur les axes structurants doit être cohérente avec le gabarit de la voie et doit s'appuyer sur des études photométriques. Lorsque cela est possible, il est recommandé de mutualiser l'éclairage routier et piéton sur le même mât.

P
R
O
P
O
S
I
T
I
O
N



Thorn - Urba deco
Mât : Valmont - Auriga
Akzo Noir 200 Sablé
RAL 7005 pour le Val-d'Argent

S
E
L
E
C
T
I
O
N
N
É



Mât : Valmont - Auriga
Akzo Noir 200 Sablé
RAL 7005 pour le Val-d'Argent

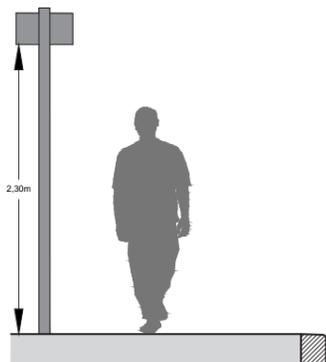
SIGNALISATION

Nom de rue

Les plaques de rue sont implantées à chaque extrémité de voie et répétées à chaque intersection. Lorsque cela est possible, les plaques de rue sont disposées sur les façades, sinon elles sont fixées sur des mâts cylindriques (couleur Akzo Noir 200 sablé).



Standard 450mm x 250mm
Si texte en sous-titre 500mmx350mm



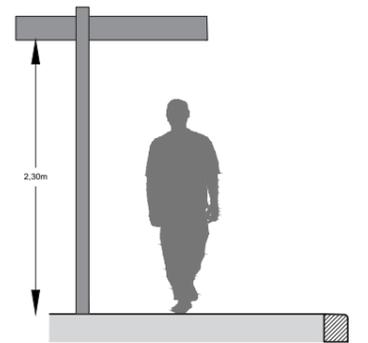
Mât cylindrique
Akzo Noir 200 sablé
RAL 7005 pour le Val-d'Argent

Piéton

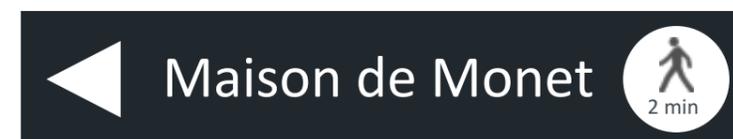
La Signalisation d'Information Locale (SIL) favorise les parcours piétons et encourage les déplacements via les mobilités dites «douces». Elle permet de guider l'utilisateur de la route vers les services et équipements susceptibles de l'intéresser dans son déplacement et situé à proximité de la voie sur laquelle il se déplace. Aucun autre élément de mobilier ne doit être posé sur les mâts de signalisation (poubelle, panneau de police, plaques de rues...).



Mât cylindrique
Akzo Noir 200 sablé
RAL 7005 pour le Val-d'Argent



Mât signalétique ARÉA - Atlas

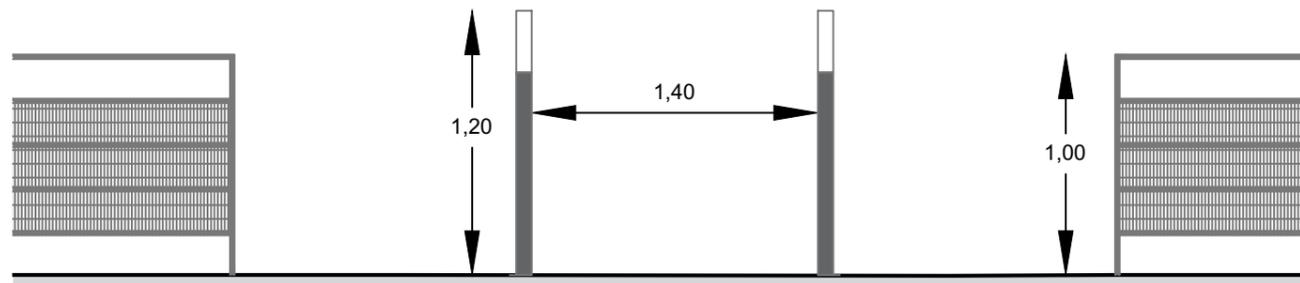
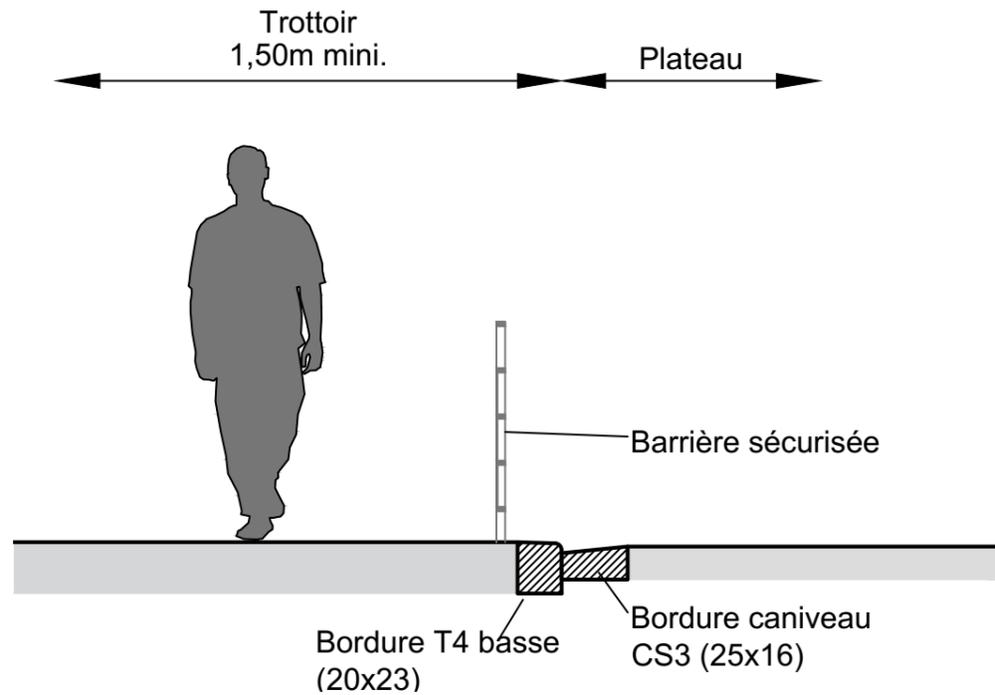


La signalisation d'information locale indique la direction des différents équipements à proximité, des points d'intérêts, des espaces verts, des lieux historiques et culturels...

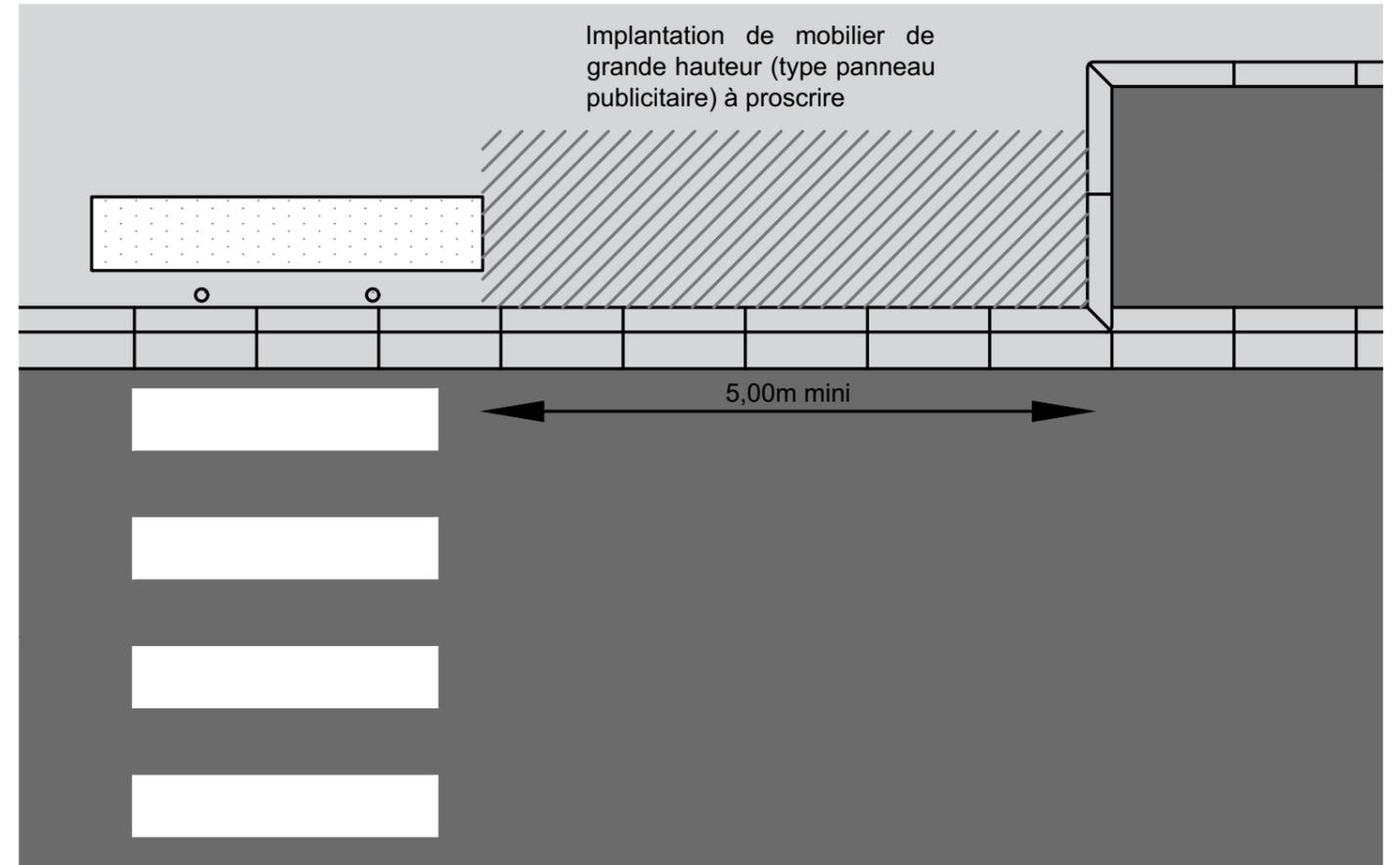
5. ABORDS D'ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

SÉCURISATION DES ABORDS D'ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Aux abords des équipements recevant de jeunes publics, les traversées piétonnes s'effectuent impérativement sur plateaux surélevés. Elles sont protégées par des barrières sécurisées de la même gamme que le modèle recommandé pour le secteur (Alliage d'Univers&Cit  au Val-d'Argent Nord, Norm d'Acropose ailleurs)



VISIBILITÉ



École Rostand - Grenay

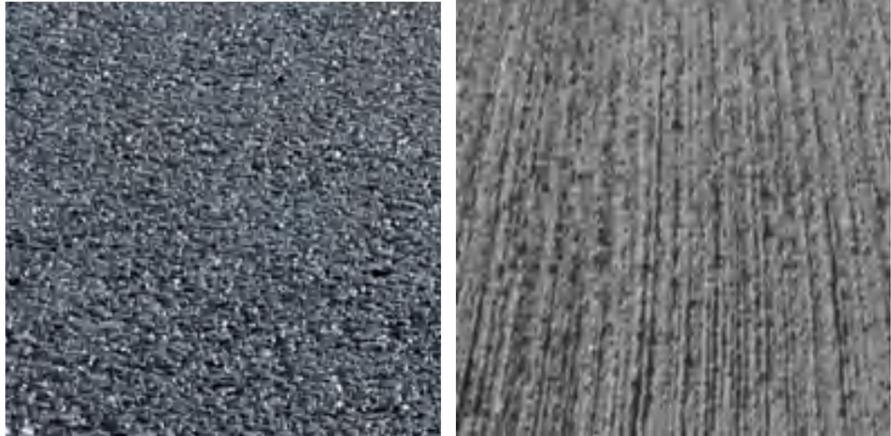
Afin de garantir une bonne visibilité au niveau des traversées piétonnes, l'implantation de stationnement ou de mobilier de grande hauteur est proscrite sur une distance d'au moins 5m en amont.

Cet espace peut être valorisé en accueillant des plantations ou du mobilier bas (stationnement vélo, poubelles...)

6. MATÉRIAUX

SECTION COURANTE ZONE CIRCULÉE

REVÊTEMENT ENROBÉ NOIR



SECTION QUALITATIVE ZONE CIRCULÉE

REVÊTEMENT BÉTON DÉSACTIVÉ



PAVÉS SCIÉS



ZONE PIÉTONNE PAVÉS BÉTON



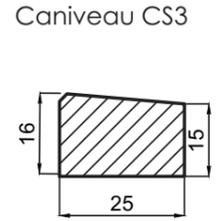
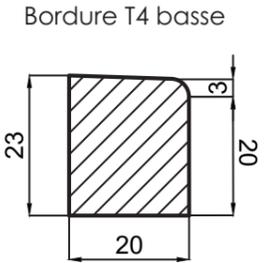
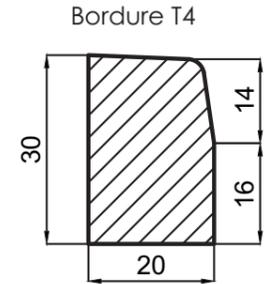
ZONE PIÉTONNE REVÊTEMENT MODULAIRE BÉTON



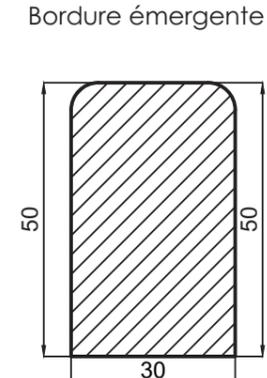
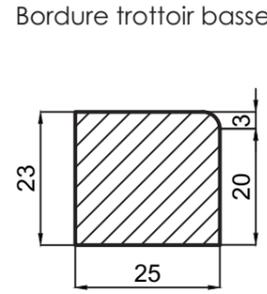
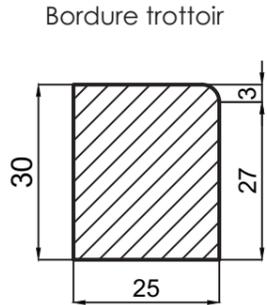
PAVÉS GRANIT



BORDURES BÉTON



BORDURES GRANIT



Afin d'améliorer la cohérence des espaces publics à l'échelle de la ville, seuls deux principes d'aménagements sont indiqués suivant le caractère remarquable du secteur.

Dans la majorité des cas, les trottoirs sont en enrobé noir et délimités par des bordures béton de type T4. Le fil d'eau est assuré par un caniveau béton type CS3.

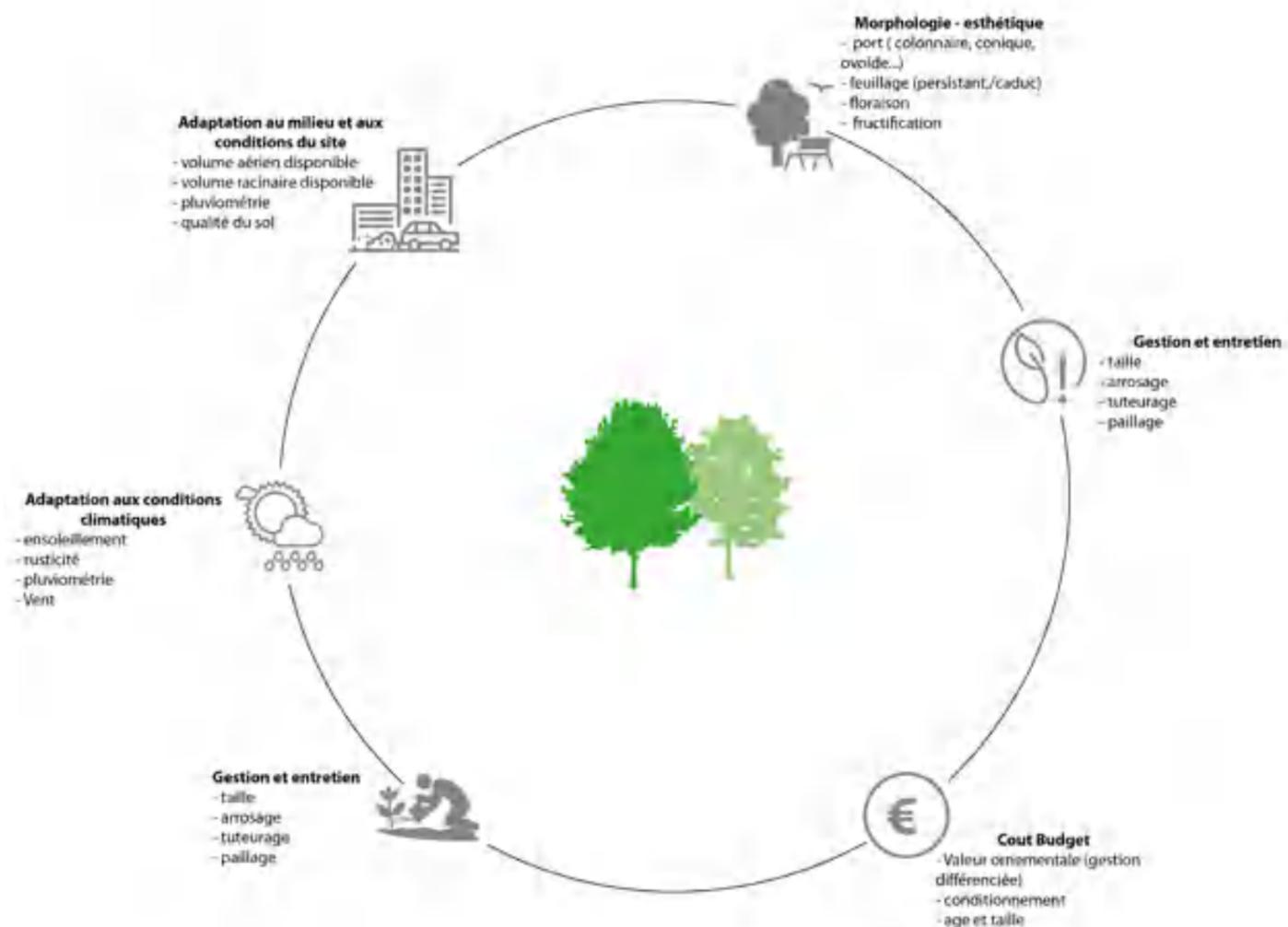
Dans les secteurs à vocation esthétique ou historique forte, des aménagements plus qualitatifs peuvent être mis en oeuvre avec des trottoirs en béton désactivé ou en éléments modulaires béton ou granit, et des bordures et caniveaux en granit.

7. PLANTATIONS

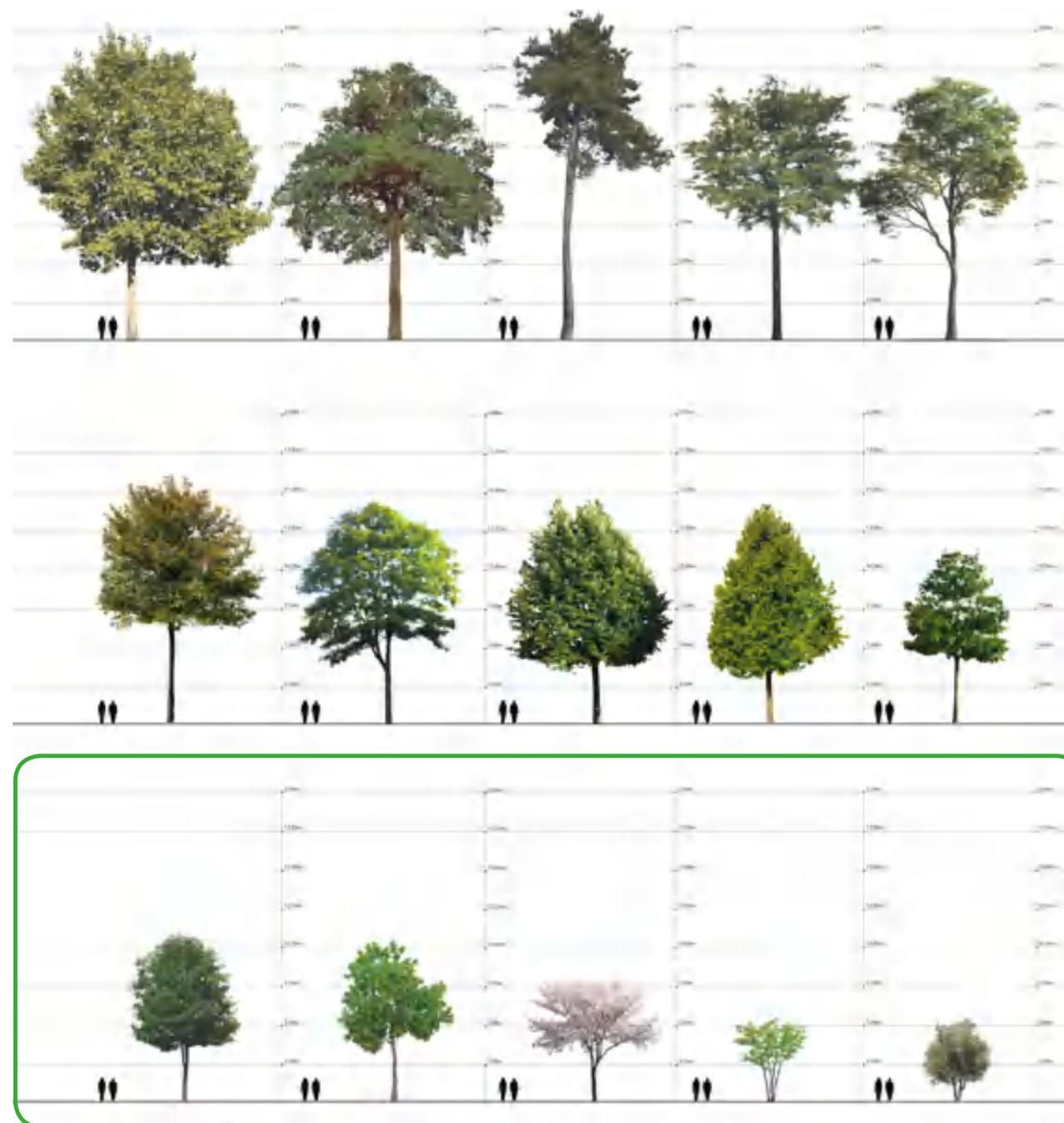
LA PLANTATION DES ARBRES D'ALIGNEMENT DES PARVIS ET PLACES

La plantation des parvis et places doit permettre de faire émerger des ambiances paysagères singulières au sein de chaque quartier et ainsi de faire apparaître une trame végétale diversifiée à l'échelle de la ville. Le végétal constitue un véritable atout pour ces espaces, sa présence permet à la fois de traiter les eaux de surfaces mais également d'étendre les continuités écologiques et de cadrer les perspectives urbaines. La création d'îlots de franchissement, la rénovation de carrefours ou encore la sécurisation des abords des équipements sont autant d'opportunités qui permettent de 'tisser le végétal en ville'. La reconquête des friches, des dents creuses ou encore la requalification des clôtures disgracieuses (faisceau ferré ou réseau autoroutier) participent à la fois à la valorisation de l'image du quartier mais également à une cohérence paysagère d'ensemble à l'échelle de la ville d'Argenteuil.

Les arbres, plantés sur les parvis et les places seront majoritairement des arbres en cépée. Il s'agira d'arbres fruitiers ornementaux (sans fruit) de petite taille, à maturité leur taille ne dépassera pas 6.00-8.00m de haut. Les fosses de plantation auront un volume compris entre 6 - 8 m3 afin de garantir une bonne accroche et un bon développement des racines.



LES 3 GRANDEURS D'ARBRES



UN GRADIENT VÉGÉTAL RÉVÉLATEURS DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE D'ARGENTEUIL

Afin d'assurer une cohérence entre le grand paysage et l'aménagement de l'espace public, trois grandes ambiances végétales ont été identifiées : La rivière et ses berges, la plaine jardinée, les plateaux calcicoles. Chacune de ces ambiances devront être retranscrites au sein des huit séquences urbaines identifiées lors du diagnostic. Le long de berges et au sein du centre-ville (séquence 4-5-6) le traitement végétal devra mettre en avant le lien qui uni Argenteuil à la Seine, une palette végétale rappelant l'imaginaire de l'eau et la proximité du fleuve devra être privilégiée. Les séquences 1-3-8 situées sur la plaine alluviale de la Seine seront agrémentées de plantations en lien avec le passé horticole et maraîcher de la ville d'Argenteuil. Sur les hauteurs et les coteaux (séquence 2 et 7) au droit des parcs métropolitains de la butte du Châtaignier et d'Orgemont, il s'agira de mettre en exergue des plantations endémiques à l'aspect plus 'naturel' et en lien des prairies calcicoles qui arborent les grand parcs argenteuillais.



LA RIVIÈRE ET SES BERGES

LA PLAINE JARDINÉE

LES PLATEAUX CALCICOLES

3 AMBIANCES VÉGÉTALES RÉVÉLATRICES DU TERRITOIRE ARGENTEUILLAIS

LA RIVIÈRE ET SES BERGES

AMBIANCE VÉGÉTALE SÉQUENCE 4 - 5 - 6



Alnus sp. Acer sycomore Quercus palustris Salix alba



Ulmus sp. Tilia intermedia Populus alba Parotia persica



Cornus sp. Corylus avellana Crataegus sp. Sambucus nigra



Rosa canina Ligustrum sp. Salix integra 'Hakuro-Nishiki' Chimonanthus praecox



Alisma sp. Butomus sp. Iris sp. Phragmites sp. Typha sp. Alchemilla sp.



Angelica Hosta Lysimachia Veronicastrum Euphorbe sp. Aruncus sp.

LA STRATE ARBORÉE

LA STRATE ARBUSTIVE

LA STRATE HERBACÉE

LA PLAINE JARDINÉE

AMBIANCE VÉGÉTALE SÉQUENCE 1 - 3 - 8



Pyrus sp. Légendes Prunus sp. Liquidambar sp.



Liriodendron tulipifera Quercus pubescens Tilia platyphyllos Gleditsia triacanthos



Carpinus betulus Choisya sp. Deutzia sp. Kerria japonica



Photinia fraseri Peroxskia sp. Ribes sp. Salix integra



Acanthe sp. aronia sp. agapanthe sp. Allium afflatunense Iris sp. Gaura sp.



Lavandula sp. Paeonia sp. Salvia sp. Achille sp. Cistus sp. Rosa sp.

LES PLATEAUX CALCICOLES

AMBIANCE VÉGÉTALE SÉQUENCE 2 - 7



Castanea sativa liquidambar sp. Quercus palustris Magnolia kobus



Sorbus torminalis Acer campestre Fagus sylvatica Tilia cordata



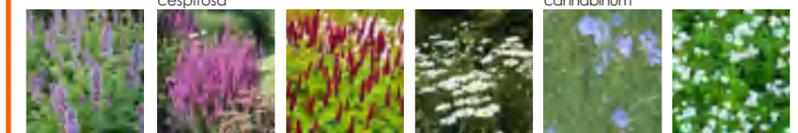
Miscanthus zebrinus Miscanthus sinensis Taxus baccata Fagus sylvatica



Carpinus betulus Elaeagnus xebbingei Prunus lusitanica Viorne sp.



phalaris sp. Deschampsia cespitosa Molinia caerulea Salvia sp. eupatorium cannabinum Geranium pratense



Agastache sp. Lythrum salicaria Persicaria sp. Leucanthemum sp. Linum usitatissimum Asperule

LES REVÊTEMENTS DES PARVIS

Pour les abords des équipements, une attention toute particulière devra être portée à la créativité, l'esthétique et la mise en valeur architecturale du bâtiment concerné. Par un changement de matériau au sol, il s'agira de marquer clairement l'équipement au sein du quartier. A la manière d'une ponctuation urbaine, il sera question d'animer les trottoirs et créer des parcours au travers de la ville par l'aménagement de parvis.

Pour apporter de la luminosité aux espaces publics au droit des équipements publics, les parvis seront matérialisés par des revêtements clairs, le béton désactivé sera privilégié. Des éléments modulaires en pierre pourront être ancrés pour matérialiser les joints de dilatation ou créer des jeux de motifs.

Le béton désactivé présente une forte résistance à la compression. Il peut être utilisé aussi bien pour les chaussées que pour les cheminements piétons.

LA MISE EN ŒUVRE D'UN BÉTON DÉSACTIVÉ

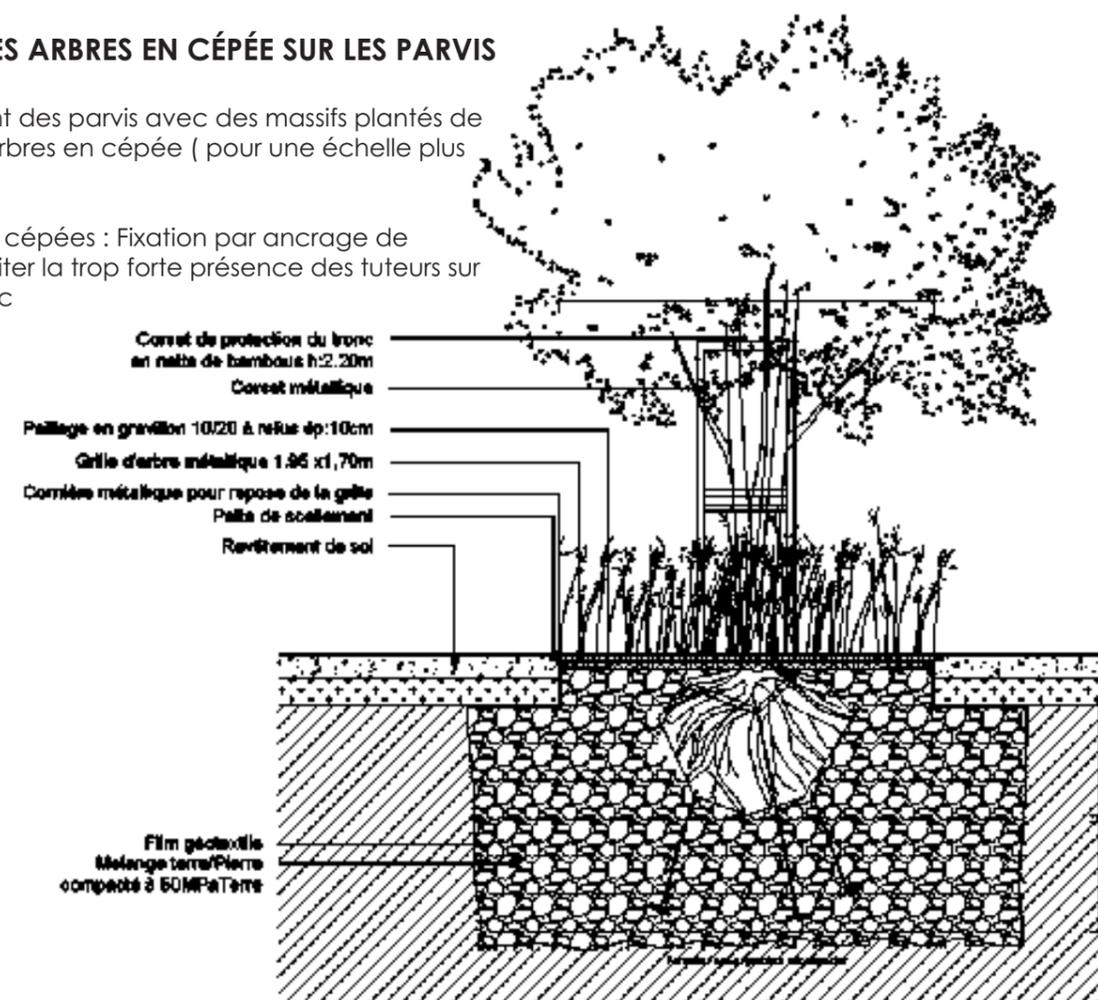
Les épaisseurs de béton devront être dimensionnées en fonction des usages :

- 8-10 cm sur trottoir, 20-30 cm sur chaussée. Prévoir des joints de dilatation et de pré-fissuration qui calepineront le revêtement. Inconvénient particulier : durée de séchage du matériau importante (28 jours) avant la remise en circulation.
- Le béton désactivé s'obtient à partir d'un béton coulé sur lequel un traitement chimique est appliqué en surface. Après lavage, les granulats apparaissent et définissent l'aspect du revêtement. Un traitement anti-tâche peut être effectué.



PLANTATION DES ARBRES EN CÉPÉE SUR LES PARVIS

- Aménagement des parvis avec des massifs plantés de vivaces et d'arbres en cépée (pour une échelle plus humaine)
- Plantation des cépées : Fixation par ancrage de motte pour éviter la trop forte présence des tuteurs sur l'espace public



MOBILIER SUR LES PARVIS DES AXES STRUCTURANTS

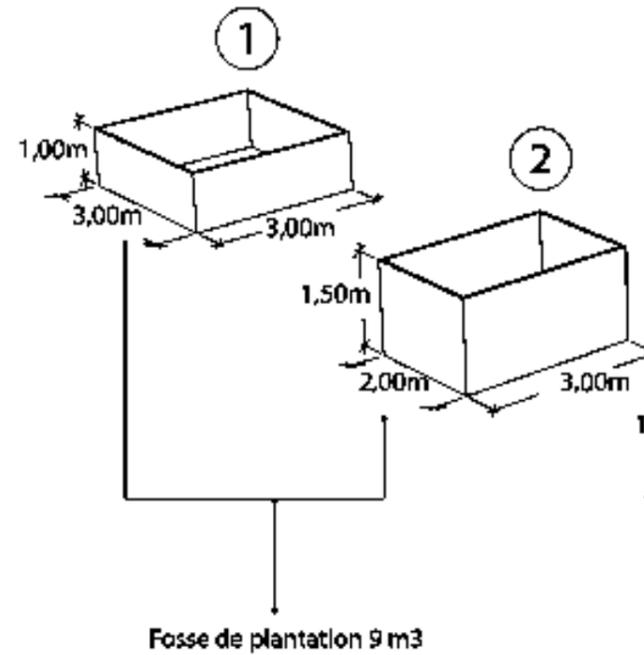
- Privilégier la création de massifs plantés et de mobilier d'assise à la mise en place de barrières de protection devant les équipements.



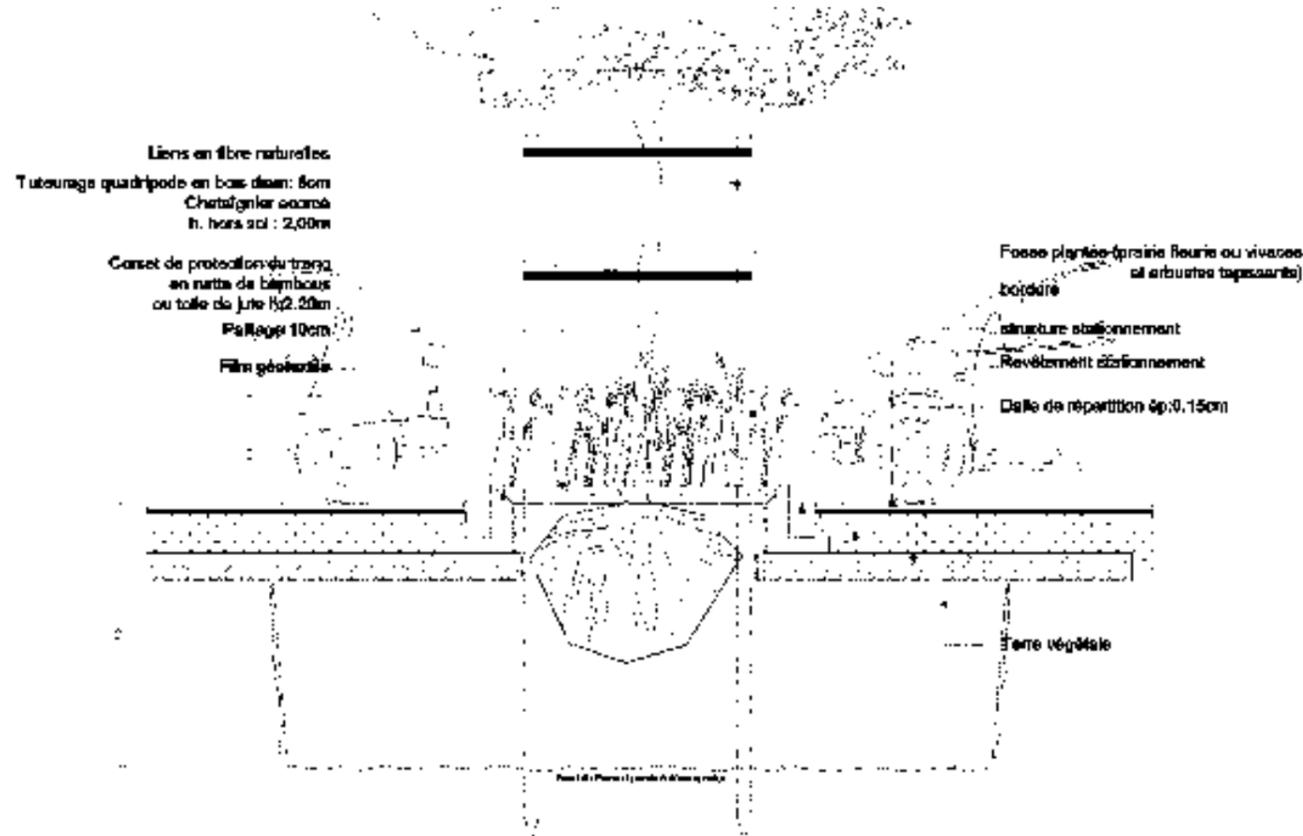
FOSSES DE PLANTATION

Pour les arbres de troisième grandeur (6-8 m de haut à maturité) plantés sur les parvis et places, le volume des fosses de plantation devra être compris entre 7 et 9 m³ avec une profondeur minimale admise sera de 1m. Les essences d'arbre seront choisies en fonctions de leur volume racinaire et leur capacité à résister aux environnements secs et minéraux.

Pour optimiser le volume des fosses de plantation des fosses en tranchée pourront être réalisées. Ce dispositif permet de mutualiser les fosses sur un linéaire de voirie et assure ainsi un meilleur développement racinaire. Dans le cas présent, un mélange terre/pierre sera préconisé afin d'assurer la bonne portance des revêtements en surface.



MISE EN OEUVRE DES PLANTATIONS SUR LES PARVIS ET PLACES



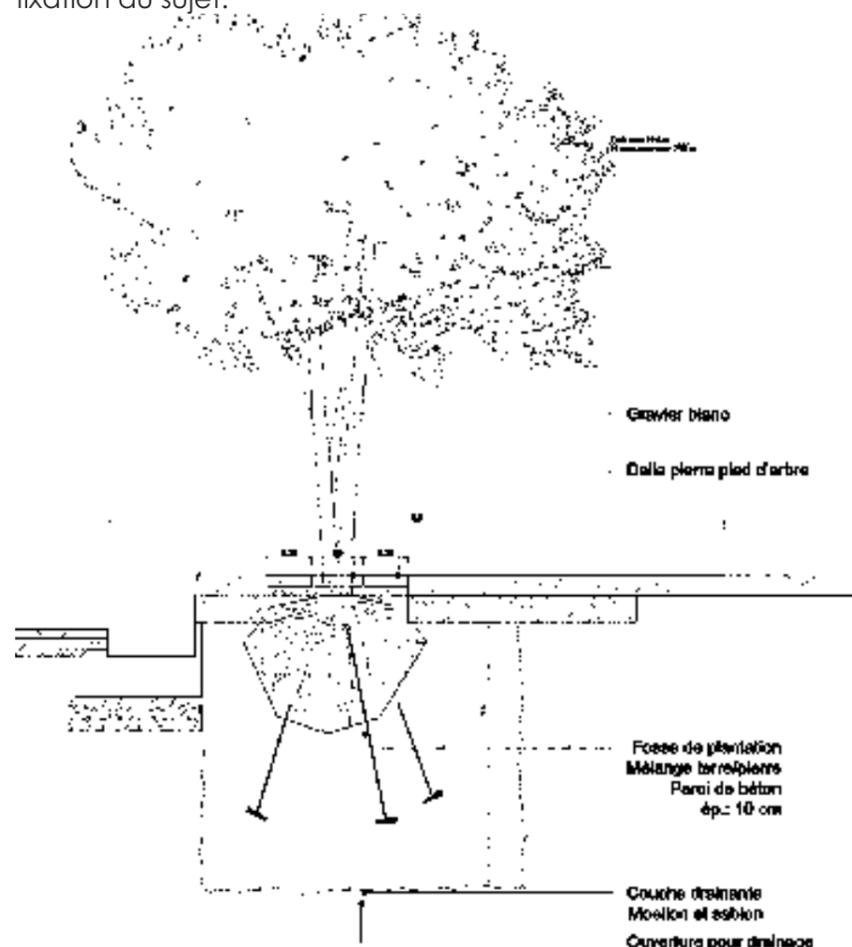
PLANTATIONS SUR LES PARVIS

Les parvis au droit des axes interquartiers seront plantés d'arbres en cépée. La multiplicité des troncs donne aux espaces plantés une forme de "bosquet", plus naturelle que celle des arbres à tige.

La cépée aura le même potentiel de développement en hauteur que sa forme cultivée en arbre tige mais la largeur de sa couronne sera généralement beaucoup plus importante.

Les forces des cépées et des formes naturelles, correspondant à la hauteur de la végétation à la vente, les tailles préconisées seront de 200/250 pour les petits sujets et 450/500 cm pour les arbres remarquables.

Afin d'assurer une bonne reprise des arbres en cépée, un système de tuteurage sera systématiquement mis en œuvre soit par des tuteurs en biais ou encore par un système d'ancrage de motte. L'avantage de cette méthode repose sur l'absence de tuteurs et de danger d'endommagement du tronc, ainsi que le fait qu'il n'est jamais nécessaire de retirer l'ancrage. Il existe sur le marché divers systèmes d'ancrage à l'aide d'ancres souterraines. Ces ancrs sont profondément enfoncés dans le sol à côté de la motte. Le lien fixé à ces ancrs est tendu sur la partie extérieure du dessus de la motte et assurent la bonne fixation du sujet.



Tuteur en biais



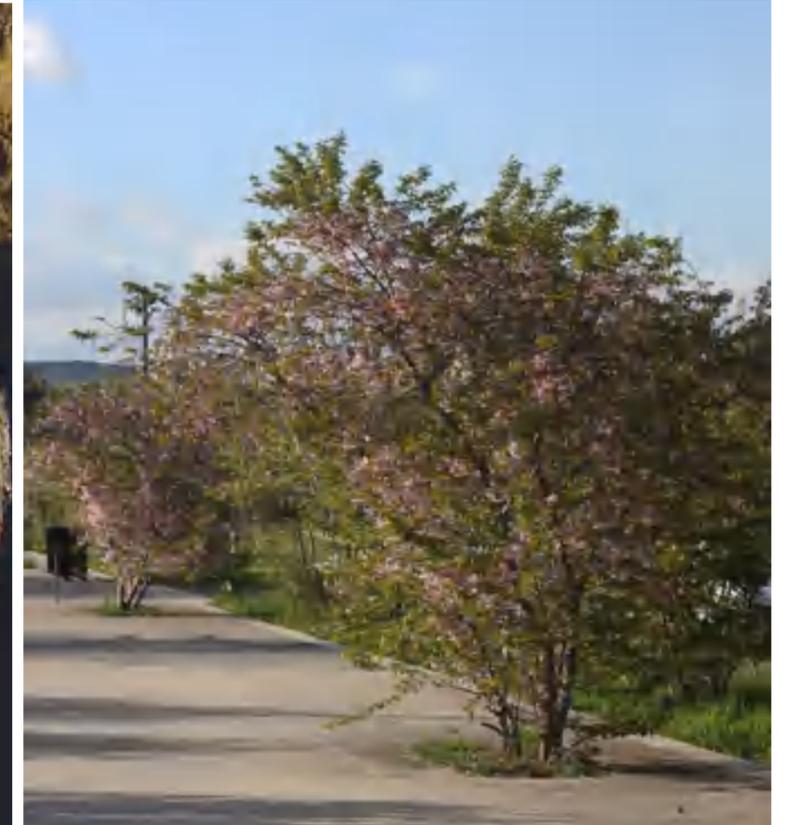
Grandeur 3



Emplacement
Pour petit arbres en motte, baliveaux.

Mise en œuvre
Placer le tuteur face au vent dominant bien enfoncé dans le sol.

Limite
Risque de frottement.



LES SYSTÈMES DES TUTEURAGES DES ARBRES SUR LES PARVIS ET PLACES

Les arbres sur les parvis et places pourront être pourvu d'un système de tuteurage bipode ou quadripode qui assure le bon maintien de l'arbre pendant ses premières années. Les dispositifs de tuteurage seront composés de tuteurs en bois de 3 m (dont 1 m fixé dans le sol) et d'un diamètre de 8 à 10 cm. Les arbres d'une force inférieure ou en cépée pourront faire l'objet d'un système d'ancrage de mottes, notamment sur les parvis et places.

La plantation d'arbres en motte grillagée sera préconisée. Une attention toute particulière devra être portée sur la protection du collet lors de plantation : zone d'interface en la partie aérienne et la partie racinaire.

Les tuteurs devront être en châtaignier écorcé, en robinier de 8/10 cm (bois imputrescible naturellement). Ils seront enfoncés à une profondeur d'environ 1,00 m. Il est de convenance que le tuteur ne dépasse pas le tiers de la hauteur du végétal pour lui laisser la possibilité de bouger lors d'événements venteux.

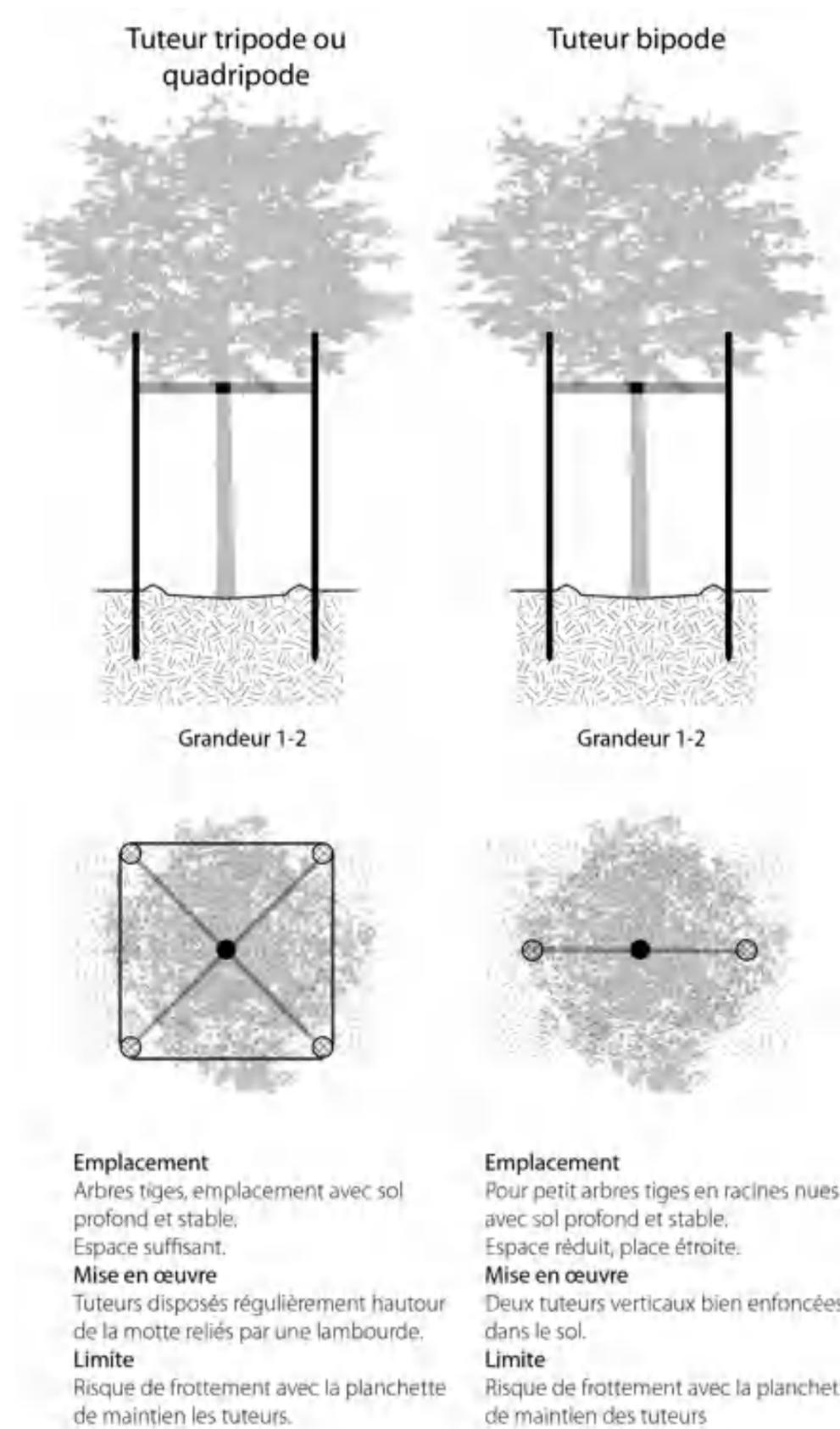
Il est nécessaire d'ancrer les tuteurs avant d'installer l'arbre afin de pas abîmer le système racinaire.

Le lien entre l'arbre au tuteur est en caoutchouc ou en toile de jute ; il doit laisser une légère flexibilité à la tige et être retiré dès que l'arbre s'est ancré dans le sol, après deux à trois ans après la plantation.

DISTANCE AVEC LES RÉSEAUX

Toute implantation de réseau doit être à située moins de 2 m de distance des arbres ne peut être réalisée sans protection particulière. De même, aucun passage de réseau et ne peut être effectué dans la terre végétale ou la fosse de plantation, ni sous celle d'un arbre existant.

Dans le cas de réseaux aériens, il convient de conserver une zone de ramification des branches de 1 m du côté où les arbres sont longés par un câble ou un poteau support de câble. L'emprise de dégagement entre le câble et la végétation doit être au minimum de 2 m pour les réseaux BT et de 3 m pour les réseaux HTA.



AMÉNAGEMENTS DES MASSIFS PLANTÉS SUR LES PARVIS

Les parvis et les places doivent apporter une véritable séquence apaisée le long des axes Argenteuillais. Ces ouvertures dans les tissus urbains ont alors un double rôle :

- Jalonner et rythmer les parcours en offrant des instants de pauses ombragées,
- Mettre en perspective les équipements et ainsi créer un appel visuel depuis la rue,

Ces espaces sont moins soumis à la présence automobile et peuvent donc faire l'objet d'un traitement végétal plus sophistiqué. Afin que l'ambiance végétale soit optimale et que les surfaces plantées soient les plus importantes possibles, l'arbre et les vivaces feront l'objet d'un traitement global où les strates viendront se superposer. Les vivaces choisies seront robustes et assureront la protection du collet des arbres, les arbres choisis seront en cépée avec un port étalé afin maintenir les strates sous-jacentes à l'abri du soleil en période estivale. Au droit des limites des espaces plantés, le mobilier viendra s'intégrer dans la géométrie générale du massif et jouera également le rôle de protection contre le piétinement. Ainsi par la mise en place de banquettes et par la surélévation des massifs plantés, il sera question de créer de véritables écrans de nature en ville.

